

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE MME NICOLE CATALA

1. **Loi de finances pour 1996 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET RECHERCHE (*suite*)

Mme le président.

MM. Guy Hermier,  
Jean Glavany,  
Jean-François Mattei,  
Jean-Pierre Chevènement, François Bayrou, ministre  
de l'éducation nationale, de l'enseignement supé-  
rieur et de la recherche ;  
Léon Bertrand,  
Georges Hage, le ministre,  
Jacques Guyard, le ministre,  
Philippe Bonnecorère,  
Michel Grandpierre,  
Jean-Yves Le Déaut,  
Patrick Braouezec,  
Claude Demassieux.

MM. le ministre, Georges Hage.

*Rappel au règlement* (p. 28)

M. Jean-Yves Le Déaut, Mme le président.

*Reprise de la discussion* (p. 28)

**Réponse** de M. le ministre à la **question** de M. Jean-Yves Haby.

*Demande de suspension de séance* (p. 29)

M. Jean-Yves Le Déaut, Mme le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Décision du Conseil constitutionnel** (p. 29).
3. **Ordre du jour** (p. 30).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA, vice-président

**Mme le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

## LOI DE FINANCES POUR 1996 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**Mme le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n<sup>os</sup> 2222, 2270).

#### ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE (*suite*)

**Mme le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Avant de poursuivre l'audition des orateurs inscrits, je signale à l'Assemblée qu'en raison de la cérémonie qui doit se tenir en l'Hôtel des Invalides, en fin d'après-midi, à la mémoire de Charles de Gaulle, je leverai la séance vers dix-huit heures trente.

Sur le budget de l'éducation nationale, il reste encore de nombreux inscrits.

La parole est à M. Guy Hermier.

**M. Guy Hermier.** Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, monsieur le secrétaire d'Etat à la recherche, alors que notre époque appelle un essor sans précédent de la formation des hommes et que notre pays dispose, pour relever ce défi, d'un service public d'éducation qui, malgré la crise et les ségrégations renforcées, continue d'être un moyen de promotion pour le plus grand nombre, votre budget n'est pas à la mesure de cet enjeu majeur.

Avec 317,4 milliards, dont 44 milliards pour le supérieur, le budget affiche une progression de 4,3 p. 100. En réalité, si l'on exclut certaines opérations de transfert, cette progression est moindre.

Encore faut-il noter que la part des mesures nouvelles est en régression. Elles ne représentent que 1,2 p. 100 du budget pour les enseignements scolaires, y compris des mesures décidées depuis longtemps déjà. Leur montant global enregistre même une baisse en francs courants, puisqu'il passe de 8,825 à 7,697 milliards de francs.

Votre budget est donc au mieux un budget de simple reconduction. Il est même, au regard des besoins de formation de la jeunesse et du pays comme de vos propres promesses, un budget de régression. Ce qui frappe, en effet, c'est l'incroyable désinvolture avec laquelle vous foulez au pied les engagements que vous avez pris non seulement devant cette assemblée mais aussi devant l'ensemble des acteurs du système éducatif.

Personne n'a oublié comment les puissants mouvements contre l'abrogation de l'article 69 de la loi Falloux, puis contre le SMIC-jeunes vous ont, à l'époque, contraint à présenter, après une pseudo-concertation, 155 puis 158 propositions, sous le sigle d'un nouveau contrat pour l'école. Tout le monde se souvient aussi comment, après une longue résistance, vous avez dû concéder le principe puis la discussion au Parlement d'une loi de programmation de ce nouveau contrat pour l'école. (*M. le ministre rit.*)

Souvenez-vous des déclarations de M. Balladur selon lesquelles il n'était pas question d'élaborer une telle loi de programmation !

Avec 14 milliards de francs cumulés sur cinq ans, en vérité 4,5 milliards seulement pour les mesures nouvelles, cette loi de programmation était révélatrice du manque total d'ambition de votre gouvernement. Or votre budget ne respecte même pas les engagements pris par la loi, pourtant votée par la majorité de droite de cette assemblée, en décembre 1994, et définitivement adoptée au Sénat il y a moins de quatre mois.

Avec 2 716 postes et 1,15 milliard de francs prévus par la loi de programmation pour 1996, le compte n'y était vraiment pas. Il n'est pourtant plus question aujourd'hui que de 1 185 emplois, dont plus de la moitié ne sont en fait qu'une régularisation de moyens déjà existants et de 350 millions de crédits. J'ose espérer qu'après avoir accepté de voter une loi de programmation « croupion », la majorité de droite de cette assemblée n'acceptera pas de se déjuger plus encore en votant votre budget.

Ses conséquences sont, en effet, graves tant pour le système éducatif et ses personnels que pour le pays.

Dans le primaire, aucune création de poste n'est envisagée, alors que la loi de programmation en annonçait 500. Les crédits pour les ZEP sont en diminution de 10,5 p. 100. Le taux de scolarisation des enfants de deux à trois ans régresse. La légère baisse, attendue, du nombre des élèves scolarisés dans le primaire ne se traduira pas par une amélioration de la qualité de l'enseignement.

**M. Pierre Remond.** Mais si !

**M. Guy Hermier.** Le renoncement à vos engagements frappe d'ailleurs durement les personnels enseignants. Seulement 2,3 p. 100 d'entre eux contre les 15 p. 100 annoncés seront nommés professeur des écoles hors classe en septembre 1996. Vous n'honorez pas l'accord que le ministère a signé avec les partenaires sociaux concernant le rythme d'intégration des instituteurs au corps de professeurs des écoles.

Au rythme actuel de 14 500 transformations annuelles, le rattrapage ne sera effectué qu'en 2017, ce qui laisse perdurer une disparité de statuts et de rémunérations engendrant un profond sentiment d'injustice chez les instituteurs. Il est urgent de programmer, sur le moyen terme, la réalisation d'un corps unique au statut revalorisé.

Dans le second degré, les moyens sont insuffisants pour assurer la rentrée de 1996 simplement à la hauteur de la loi de programmation. Vous affichez la création de 1 000 emplois d'enseignant mais, dans la mesure où 450 d'entre eux représentent la consolidation, d'ailleurs partielle, des moyens en surnombre de la rentrée 1994 et 200 autres la transformation d'heures supplémentaires, 350 emplois réellement nouveaux seulement seront disponibles à la rentrée de 1996.

Cette nouvelle décre de emplois – 2 192 de moins que ceux prévus par la loi de programmation pour 1995 et 1996 – est d'autant plus inacceptable que vous continuez à entretenir un volume d'heures supplémentaires qui représente l'équivalent de 45 000 postes d'enseignant. A cet égard, comment ne pas s'élever contre la diminution massive prévue dans votre budget du nombre d'allocations d'enseignement qui passe de 15 600 à 7 300 ?

Non seulement, vous venez de jeter dehors 10 000 jeunes enseignants qualifiés...

**M. Pierre Remond.** Incroyable !

**M. Guy Hermier** ... mais vous supprimez 8 300 allocations : 4 300 dans le premier degré et 4 000 dans le second degré. Vous faites ainsi preuve d'une vision à court terme qui ferme la porte du monde de l'enseignement à de nombreux jeunes issus de milieux modestes et qui compromet l'existence d'une forte politique de recrutement, indispensable à l'essor de notre appareil de formation.

**M. Georges Hage.** Très juste !

**M. Guy Hermier.** J'ajoute que, là encore, vous ne respectez pas vos engagements envers les personnels, par exemple en matière d'effectifs de hors classe, ce qui prive 5 435 enseignants du second degré d'une promotion statutaire.

Votre budget, monsieur le ministre, soulève bien d'autres graves interrogations pour l'avenir.

Cela est vrai de l'enseignement physique et sportif du fait de la distorsion flagrante entre les mesures prévues – notamment la quatrième heure d'EPS en sixième – et les moyens affectés, comme des immenses retards en matière d'équipements sportifs.

**M. Pierre Remond.** Merci les socialistes !

**M. Guy Hermier.** Cela est vrai des personnels ATOS dans la mesure où les 550 créations d'emploi restent insuffisantes au regard des besoins et de ce que préconisait le rapport Cuby, surtout quand vous avez systématiquement recours à la précarité par l'utilisation de 60 000 CES alors que le déficit cumulé des emplois atteint 27 000.

Cela est vrai des rythmes scolaires, notamment après les récentes déclarations du ministre de la jeunesse et des sports. Qu'il faille aménager la journée des enfants et les rythmes scolaires s'impose sans aucun doute, mais les conditions d'un tel aménagement suscitent bien des questions. S'il faut, par exemple, procéder à des expérimentations, leur multiplication dans l'espace et le temps peut mettre en cause la dimension nationale de notre système éducatif.

Il est par ailleurs indispensable que soit garantie la maîtrise par l'éducation nationale, des activités proposées et un financement important qui assure la gratuité et l'accès à tous de ces activités.

En liaison avec cette question je souhaite appeler votre attention, monsieur le ministre, au nom d'associations complémentaires de l'enseignement public, sur les menaces qui pèsent sur les mises à disposition d'enseignants pour la gestion d'activités périscolaires.

**M. Jean Glavany.** Parfaitement !

**M. Guy Hermier.** Vous projetez d'abaisser de 10 p. 100 les subventions de fonctionnement à ces structures. La commission des finances a même proposé de supprimer les subventions de l'Etat à certaines associations.

**M. Pierre Remond.** Très bien !

**M. Jean Glavany.** C'est irresponsable !

**M. Guy Hermier.** Ce serait un comble que, après nous avoir abreuvé de discours sur la nécessité de réduire la « fracture sociale », votre gouvernement taille dans les crédits destinés au soutien scolaire, à l'intégration des enfants en difficulté dans l'éducation, à l'organisation des loisirs et des vacances pour la jeunesse, entre autres.

Cela est vrai, enfin, des possibilités des collectivités locales qui n'ont cessé de se réduire sous l'effet conjugué de la crise et de la réduction des dotations de l'Etat. Celui-ci – c'est de votre responsabilité – doit veiller à ce que les écarts de ressources et les inégalités locales ne tendent pas à se creuser afin que, dans le domaine éducatif, dont l'action conditionne pour beaucoup le développement humain, les fractures territoriales ne s'ajoutent pas aux fractures sociales.

Je ne dirai rien, monsieur le ministre, sur les problèmes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle à propos desquels interviendront mes amis Georges Hage, Michel Grandpierre et Patrick Braouezec. J'ajouterai simplement que les efforts de rigueur que vous voulez imposer au secteur public sont bien plus lourds que ceux demandés à l'enseignement privé. Manifestement vous n'avez pas tiré toutes les leçons de la manifestation de janvier 1994.

Prenez garde, monsieur le ministre. La participation massive des enseignants à la journée du 10 octobre contre le gel des salaires dans la fonction publique montre que l'état d'esprit n'est pas à la résignation, et ce n'est pas le mini remaniement ministériel de mardi dernier qui pourra donner le change.

Les parents d'élèves, les enseignants, les jeunes sont déterminés à défendre notre système public d'éducation et à obtenir les moyens indispensables pour son développement, sa modernisation, sa rénovation, comme en témoignent les luttes conjointes des étudiants et des professeurs dans les universités, à Aix, Rouen, Metz ou Toulouse ou encore les manifestations devant l'Assemblée nationale.

Nous sommes à leurs côtés car il y va de l'avenir du pays. C'est une raison supplémentaire, pour le groupe communiste, de voter contre votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Jean Glavany.

**M. Pierre Remond.** Même combat !

**M. Jean Glavany.** Monsieur Bayrou, vous êtes donc le nouveau ministre de l'éducation nationale. Je suppose que le monde éducatif, comme la représentation nationale et

l'opinion publique, a été frappé par l'ampleur du changement. Tout juste pouvons-nous noter la disparition de vos anciens secrétaires d'Etat, présentés il y a six mois comme le témoignage de l'importance accordée à ce ministère. Elle constitue sans doute la marque d'un échec, je veux dire d'un échec de leur part qui vous aurait épargné vous-même. Permettez-moi malgré tout, en dehors de toute considération de responsabilité politique, de souligner que, sur le plan humain, on peut trouver bien cavalière la méthode employée.

Faut-il aussi considérer que le changement considérable constitué par la disparition de l'insertion professionnelle du titre de votre ministère, signifie que l'on estime ce problème réglé, à moins qu'il ne soit plus prioritaire ?

Je vais donc reprendre le débat sur le système éducatif, à l'occasion de cette discussion budgétaire, en vous disant ce que nous aurions dit à l'ancien ministre de l'éducation nationale que vous étiez.

D'abord l'éducation nationale est-elle encore une priorité ?

Pour en juger sur le plan comptable, il suffit d'observer comment évoluent les budgets dits prioritaires. Les crédits de celui de la culture augmentent de 15,6 p. 100 ; c'est, en tout cas, ce que prétend M. Douste-Blazy, même si je concède que le chiffre est un peu discutable. Ceux du ministère du travail progressent de 11,3 p. 100.

**Mme Henriette Martinez.** C'est bien !

**M. Jean Glavany.** C'est du moins ce qu'affirme M. Barrot. La hausse est encore de 7,5 p. 100 pour le logement et de 6,5 p. 100 pour la justice. L'éducation nationale n'apparaît qu'ensuite avec une hausse de 4,2 p. 100, soit exactement la même que celle du budget de l'Etat. S'agit-il donc encore d'une priorité ?

Il me semble que, quand un budget n'évolue pas plus vite que la moyenne, on ne peut plus affirmer qu'il est prioritaire. C'est en tout cas ce que nous allons essayer de démontrer méthodiquement en cinq points, en soulevant tout d'abord des problèmes de principe.

Comme je l'ai déjà fait l'année dernière et il y a deux ans, il faut dire les choses comme elles sont : il est de plus en plus difficile d'y voir clair dans ce budget, qui est de moins en moins sincère.

**M. François Bayrou,** *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.* C'est parce que vous ne savez pas lire !

**M. Pierre Remond.** Il est aveugle et obnubilé par le Grand stade !

**M. Jean Glavany.** Monsieur le ministre, si vous pouviez laisser parler les orateurs le débat y gagnerait en clarté.

Si l'objectif recherché est d'empêcher les spécialistes de s'y retrouver, on n'est pas loin du compte. De ce point de vue, au moins, vous méritez nos félicitations.

En effet, nous votons des crédits qui sont ensuite annulés soit par un collectif budgétaire, soit par des mesures de régulation budgétaires, soit par un simple décret de redéploiement. Un député de la majorité a d'ailleurs souligné ce matin que nous allions nous battre pour quelques centaines de millions avec les amendements de la commission des finances, alors que, dans quelques jours ou dans quelques semaines, Bercy va tirer un trait sur 20 milliards de francs en utilisant la régulation budgétaire. Il est beau le contrôle démocratique du Parlement !

**Mme Martine David.** Exactement ! C'est scandaleux !

**M. Jean Glavany.** Nous ne savons plus si nous votons des emplois ou des postes, si l'on raisonne en emplois nets ou bruts. On cherche des consolidations *a posteriori*. Cette année, nous avons en point d'orgue « la ligne souple de rémunération », laquelle est tellement souple qu'elle est surtout opaque. Monsieur le ministre, alors que vous annoncez la création de plus de 1 000 postes dans le secondaire, tous ceux qui savent lire ou calculer ne trouvent que 350 créations nettes. Cela traduit le décalage entre le discours et les actes.

Que deviennent les engagements de l'Etat quand sa parole n'est pas tenue ? Les exemples sont innombrables. Ainsi vous aviez affirmé qu'il n'y aurait pas un établissement de 500 élèves sans infirmière. Or les 102 postes d'infirmière prévus ne sont absolument pas en rapport avec la mesure du nouveau contrat pour l'école et l'on est bien loin des 7 500 créations nécessaires.

Rien que pour les établissements de plus de 500 élèves, il en faudrait 4 000. On en reste aujourd'hui *grosso modo* à une infirmière pour 3 000 élèves. L'explication est simple : vous affectez une infirmière ou une assistante sociale sur plusieurs établissements et vous pouvez dire qu'il y a une infirmière par établissement !

Autre exemple de parole non tenue : l'engagement sur la hors classe. Là, je dois dire que vous dépassez les limites de tout ce qui avait été fait ! Je connais l'histoire hésitante et même chaotique de l'année de référence : année n ou année n-1. Tant qu'on en restait sur la base de ce que nous-mêmes avions fait ou pas fait – n ou n-1 – notre critique était mesurée. Mais prendre l'année n-2, c'est du jamais vu et c'est scandaleux parce que c'est rayer d'un trait de plume 5 400 emplois de hors classe sans que rien n'y paraisse, sauf pour ceux qui sont concernés et qui voient très bien les conséquences de ce reniement.

C'est ainsi – je le dis clairement – que vous avez porté, que vous portez un coup fatal à l'idée de programmation. Nous avons eu ce débat il y a quelques mois à l'occasion de la discussion de la loi de programmation, prolongement – j'allais dire éducatif – d'un autre grand débat démocratique qui dure depuis des décennies : faut-il programmer d'une manière pluriannuelle l'effort de la nation dans un domaine prioritaire ; la défense, l'éducation, ou bien faut-il respecter la liberté, l'autonomie des gouvernements futurs et ne pas les brider, les enfermer dans un carcan qui, à bien des égards, serait antidémocratique ? C'est un beau débat. Nous vous disions à l'époque, sans trancher le débat : « La seule chose que nous savons, nous, c'est que faire semblant de choisir une voie et ne pas l'assumer, ne pas la respecter pourrait être pire que tout. » Nous y sommes ! Non seulement, l'ex-loi de programmation ne portait que sur 5 milliards de francs, alors que les dépenses éducatives pendant cinq ans dépasseront les 1 500 ou 1 600 milliards de francs, mais son application est tellement minime, tellement dérisoire, tellement démodée dès la première année qu'on en reste pantois.

Monsieur le ministre, le groupe socialiste vous met au défi de confier à une personnalité indépendante le soin de rédiger un rapport sur l'application du nouveau contrat pour l'école, de la loi de programmation, et de le présenter au Parlement. Ce serait édifiant ! Je fais d'ailleurs, après ce défi, un pari : après un tel fiasco, il est probable que plus aucune loi de programmation ne sera votée par le Parlement français avant très longtemps. Cette idée a subi un coup fatal.

Deuxième point de ma démonstration : la réduction de

la fracture sociale, comme le disait à l'instant M. Hermier. Ah ! la belle ambition ! Une belle promesse électorale ! Lointain souvenir que l'on peut prouver avec trois exemples.

Les crédits des ZEP sont en baisse de 12 p. 100. C'est tout, c'est simple, c'est clair ! On dit vouloir réduire la fracture sociale et l'on réduit les crédits des ZEP. On ne peut pas être crédible quand on fait les deux à la fois !

Quant à l'affirmation : « Pas une nomination dans un établissement difficile pour un débutant ou un non-volontaire », vous savez bien qu'au-delà de son ton péremptoire elle est largement contredite par les faits, c'est-à-dire par des dizaines et des centaines de nominations de titulaires académiques, tout frais émoulus des IUFM, dans ces établissements.

Troisième point que citait mon collègue Guy Hermier : les associations périscolaires d'éducation populaire, qui jouent un rôle essentiel, notamment dans les quartiers difficiles en matière de lutte contre l'échec scolaire, par l'accompagnement, le soutien scolaire. Elles voient leurs subventions rognées peu à peu, quand ce ne sont pas les mises à disposition qui pourraient être, elles aussi, remises en question soit par un amendement de la commission des finances, soit par un amendement d'un parlementaire soi-disant isolé, soit encore par une évaluation que vous proposez de faire, mais que vous avez déjà réalisée il y a quelques mois.

Troisième point de ma démonstration, en décrivant votre budget, j'avais envie de dire : « précarité, mode d'emploi ». Les personnels de l'éducation, monsieur le ministre, sont des fonctionnaires, qui ont massivement manifesté le 10 octobre dernier et qui, dit-on, bénéficient de la sécurité de l'emploi. Précarité, en fait, pour ces dizaines de milliers de CES – on parle de 60 000 –, qui ont envahi, sans doute au-delà de la proportion raisonnable, le système éducatif.

Précarité pour 10 000 ou 12 000 maîtres auxiliaires, rejetés sans ménagement à cette rentrée et qui pourraient être encore plus nombreux l'année prochaine. C'est d'autant plus condamnable et d'autant plus regrettable que vous aviez été prévenu publiquement ces dernières années.

Précarité, pour les bénéficiaires de l'article 4 de la loi de programmation.

Précarité, par la reprise de la marche en avant des heures supplémentaires. Vous étiez, disiez-vous, le premier ministre à réduire le nombre des heures supplémentaires, à les transformer en postes. C'est fini ! Maintenant, on reprend la marche en avant.

Précarité même – c'est un comble – pour les allocataires d'IUFM, dont les crédits baissent de 27 p. 100, ce qui signifie, en année pleine, une baisse de moitié des allocataires. Belle manière de préparer l'avenir !

Quatrième point : pendant ce temps, le privé n'a – je le reconnais – aucun reproche à vous faire. Je ne m'y arrête que par principe pour saluer votre titre, une nouvelle fois, de ministre de l'enseignement privé ! En trois ans, 2 887 postes ont été créés dans le privé, 3 300 dans le public ! C'est quasiment la parité pour quatre fois moins d'élèves.

Cinquième point, on pourrait en profiter pour faire le point sur votre politique en quelques mots, politique qui a été définie – puisque c'est maintenant elle qui définit les axes de la politique éducative – par la commission Fauroux. Je sais bien qu'elle vous a été plus ou moins

imposée, mais, que voulez-vous, nous, nous sommes obligés d'en tenir compte ; c'est la politique du Premier ministre.

Les rythmes scolaires ? Grand point de débat sur lequel vous disiez il y a deux ans : « Laissez faire la décentralisation ». Vous disiez il y a un an : « Vive la semaine de quatre jours ! » Et maintenant vous déclarez : « Dites-moi comment faire pour contrer l'expérience d'Épinal. »

Sur l'enseignement technique vous n'avez rien fait, rien dit, rien imaginé. Avez-vous seulement visité un lycée professionnel ? Avez-vous fait la moindre déclaration sur l'enseignement technique ? Avez-vous annoncé la moindre mesure depuis trois ans ? Rien en trois ans ! La vérité est que, manifestement, cela ne vous intéresse pas.

Quand je vois dans le budget du ministre du travail que 6,6 milliards de francs sont prévus pour budgétiser les exonérations de charges liées aux contrats d'apprentissage pour 200 000 contrats d'apprentissage envisagés, je me dis que, pour les 700 000 élèves de l'enseignement technique, qui ont de plus en plus de mal à trouver des stages, de vrais stages en entreprise, l'absence de crédits est d'autant plus honteuse !

**Mme le président.** Pourriez-vous conclure, mon cher collègue ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est intéressant !

**M. Jean Glavany.** Je conclus.

S'agissant de la politique gouvernementale en matière universitaire – Jacques Guyard y reviendra – les droits du Parlement sont quand même singulièrement bafoués...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Eh oui !

**M. Jean Glavany.** ... En effet, alors que vous n'avez toujours pas ouvert la bouche depuis ce matin, un journal du soir annonce votre projet pour le monde universitaire !

**Mme Martine David.** C'est incroyable ! En première page du *Monde* !

**M. Jean Glavany.** Avec un mépris qui est, à bien des égards, scandaleux. Tous les beaux discours sur les droits du Parlement sont bafoués par ce type de comportement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Après le « Nouveau contrat pour l'école », nous aurons le « Nouveau contrat pour l'université ».

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il suit l'exemple d'Elisabeth Hubert !

**M. Jean Glavany.** Des tables rondes, des colloques, des concertations seront organisés, des rapports seront demandés, tout cela pour arriver à un échec : car les étudiants ne sont pas des élèves, ce sont des adultes.

**Mme le président.** Votre temps de parole est épuisé, monsieur Glavany.

**M. Jean Glavany.** Je termine.

Comme le disait un journaliste récemment : « La méthode Bayrou ressemble, comme une sœur plus jeune, à la méthode Balladur. Celle qui fut dénoncée par Chirac comme le comble de l'immobilisme. De la politique conçue comme une mise en scène du pouvoir. »

Le nouveau ministre de l'éducation fera-t-il mieux que l'ancien, qui avait mis un million de personnes dans la rue en janvier 1994 ? On en doute vraiment et les dizaines de milliers d'enseignants et d'étudiants qui sont dans les rues aujourd'hui apportent un début de réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-François Mattei.

**M. Jean-François Mattei.** Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la recherche a une grande valeur symbolique. Dans la véritable révolution scientifique de cette fin de siècle, on perçoit avec plus de force encore que les choix réalisés pour l'exploration des nouveaux champs de la connaissance conditionnent l'évolution des techniques de production, l'accumulation et la répartition des richesses ainsi que les rapports sociaux pour les décennies à venir. La recherche n'est donc pas un luxe, c'est une nécessité pour tout pays qui souhaite préparer son avenir et assurer sa place dans le monde.

L'efficacité d'une action, dans le domaine de la recherche, dépend de sa constance et de sa durée. Elle nécessite des moyens budgétaires, mais aussi une politique d'ensemble cohérente.

Je traiterai successivement des grandes orientations du budget présenté pour la recherche en 1996, et des problèmes structurels qui demeurent.

Par ses orientations, d'une façon générale, on peut dire que ce budget est satisfaisant. Le BCRD de 53 milliards de francs augmente de 1,4 p. 100 en francs constants et, si l'on exclut la diminution de 35 p. 100 affectant les programmes aéronautiques civils du fait de l'achèvement des programmes en cours, l'augmentation est de 3,4 p. 100. Dans un contexte budgétaire difficile et de remise en cause des dépenses publiques, je pourrais presque dire que ce budget provoque un certain soulagement.

Les priorités affichées sont satisfaisantes, puisque les aides à la formation par la recherche sont, heureusement, maintenues. Les crédits incitatifs dans les domaines de la santé, de l'agro-alimentaire, de l'équipement et de l'environnement sont en hausse. Sans doute, monsieur le ministre, faudrait-il, néanmoins, dégager davantage de grands programmes mobilisateurs autour des grands enjeux scientifiques qui s'imposent et, cela, avec une plus grande lisibilité.

Le premier point fort de votre budget est, sans aucun doute, contrairement à ce qui vient d'être dit, sa sincérité.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Merci !

**M. Jean-François Mattei.** Il poursuit, en effet, la restauration des capacités de paiement des organismes de recherche. Leur situation financière s'était dégradée ces dernières années en raison, d'une part, de l'insuffisance des crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme, d'autre part, de la création et la transformation d'emplois non financés.

Pour la première fois, un projet de budget couvre l'intégralité des dépenses des organismes, ce qui se traduit notamment par la remise à niveau en matière de crédits de personnels pour l'INRA, pour l'INSERM, pour le CNRS, ce dernier bénéficiant en plus d'un rattrapage de crédits de paiement de 227 millions de francs. La restauration des capacités de paiement des organismes va leur redonner leur capacité d'engagement.

Le deuxième point fort de ce budget, monsieur le ministre, est le rétablissement des finances du fonds de la recherche et de la technologie. Le FRT est, en effet, le moyen de privilégier et de valoriser la recherche publique au profit de la recherche dans les entreprises et de la mise au point de produits nouveaux. Les autorisations de programme augmentent de 33 p. 100, pour atteindre

presque 600 millions de francs et les crédits de paiement s'élèvent à 800 millions de francs. C'est un renversement de tendance. Il est capital, car il faut absolument inciter les chercheurs à transmettre et à valoriser les résultats de leurs travaux.

Enfin, le crédit d'impôt-recherche est maintenu dans son intégralité, soulignant la volonté de favoriser le développement de la recherche dans les entreprises.

Vous avez bien compris, monsieur le ministre, que nous approuvons de telles orientations.

J'aborderai maintenant les problèmes structurels. Ils demeurent à trois niveaux principaux.

Premier point structurel : la prédominance d'une recherche publique fortement centralisée et fonctionnarisée, ainsi qu'une opposition entre les institutions de recherche et les universités.

L'apparition de structures – telles que le CNRS ou le CEA pour ne citer qu'elles – autonomes et dotées de moyens financiers, a contribué à accroître le délabrement dans le domaine de la recherche de l'université et a suscité une opposition entre instituts et universités. Sait-on qu'aujourd'hui il existe huit établissements publics, scientifiques et techniques qui emploient 44 500 personnes, 200 universités et établissements d'enseignement supérieur et écoles d'ingénieurs ? Cette multiplicité d'acteurs et de structures sans réelle concertation a entraîné deux inconvénients : l'absence de stratégie d'ensemble et l'absence de politique de recherche bien définie.

En outre, les grands organismes, comme le CNRS ou l'INSERM, consomment dans leurs propres structures l'essentiel de leurs ressources. Ils ont pris une ampleur excessive et deviennent quasiment ingérables, marqués qu'ils sont par l'archaïsme des systèmes qui les gèrent. Ce n'est pas le lieu de développer cet aspect des choses, mais des réformes importantes sont urgentes pour réorganiser les relations entre administration et laboratoires, tout comme pour l'établissement des budgets des équipes.

Je dirai un mot sur les universités car vous avez les deux responsabilités. Appelées à prendre des initiatives dans le cadre de l'autonomie, elles manquent de moyens, de systèmes d'évaluation, elles sont absorbées par leur tâche d'enseignement ; leur recherche s'étiole et les normes San Remo, pour ne citer qu'elles, contribuent à pénaliser la recherche universitaire. Cette situation n'est pas acceptable.

Deuxième point structurel : le financement éparpillé et la nette insuffisance de la recherche industrielle.

Sur les 53 milliards que vous nous présentez, monsieur le ministre, 21 sont répartis entre dix-sept ministères. On comprend dès lors l'éparpillement excessif du financement de la recherche. La recherche industrielle civile demeure très insuffisante. Elle est concentrée seulement sur quelques branches. L'aide de l'Etat est trop faible et encore plus concentrée et orientée. La recherche industrielle et l'aide sont souvent inadaptées. C'est un domaine, monsieur le ministre, dans lequel nous avons besoin de faire un effort tout particulier.

Enfin, point structurel le plus difficile : les personnels.

L'emploi scientifique et technique reste sans doute le problème majeur du budget que vous nous présentez cette année. Le gel presque total des recrutements est très inquiétant : huit créations de poste seulement pour l'ensemble des organismes publics de recherche.

S'agissant des jeunes chercheurs, depuis 1990, contrairement aux objectifs chiffrés prenant en compte les départs à la retraite, la tendance a été, pour l'INSERM,

de ralentir le taux de création de postes frais : d'où un ralentissement du recrutement des jeunes chercheurs, avant que les départs à la retraite ne permettent de dégager le nombre de postes optimisés en 2005, c'est-à-dire dans dix ans. Quant au CNRS, il a tout simplement gelé les postes libérés par les départs à la retraite.

Pour les techniciens et les chercheurs, les ITEA, la crise de l'emploi est plus grave encore. Les déficits d'embauche remontent à 1983. Crise quantitative : croissance zéro dans les grands organismes. Crise qualitative : les grands organismes ne peuvent plus recruter d'ingénieurs, faute de postes et faute de salaires concurrentiels avec ceux du secteur privé.

Pourtant, monsieur le ministre, il y a un enjeu humain. D'ici à l'an 2000, nous aurons à déplorer une pénurie de cadres de haut niveau, à un moment où les entreprises doivent développer un secteur de recherche et où de nouveaux services apparaissent rapidement. On ne peut se permettre de confier une recherche à des tranches d'âge vieillissantes dans des disciplines qui sont en révolution permanente.

Dans la recherche plus qu'ailleurs, il n'est de richesse que d'hommes. Or la rigidité des structures actuelles nuit à l'indispensable rapidité d'adaptation et à la mobilité. Monsieur le ministre, il y a par an cent cas de mobilité entre organismes de recherche, établissements supérieurs et entreprises quand l'objectif est de 1 500. Il faut encourager la mobilité par des formes de financement novatrices.

Enfin, la réussite n'est pas valorisée. Les carrières dépendent de façon marginale de leurs performances. Il faut redonner droit de cité au mérite. Dans cette période difficile, il faut éviter la tentation du repli sur soi, il faut un engagement volontariste de l'Etat, une vaste politique de promotion et de recrutement pour les nouvelles générations.

En conclusion, monsieur le ministre, nous avons besoin d'une recherche forte, publique, privée, avec des objectifs à long terme, appuyée sur des pôles régionaux forts, atteignant la dimension européenne, ce qui implique de ne pas disperser ses efforts. Le budget que vous nous présentez témoigne de la volonté d'y parvenir. Nous n'y sommes pas encore, mais je pense que nous sommes sur la bonne voie et le groupe UDF votera votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Monsieur le ministre, dans le contexte d'une loi de finances placée sous la contrainte monétariste des critères de convergence de Maastricht et des dogmes de la pensée unique, le budget de votre ministère ne s'en tire pas trop mal.

Avec une progression affichée de 4,3 p. 100 par rapport à 1995 et la création de 3 000 emplois, vous êtes parvenu à préserver votre département des coupes claires dont sont victimes nombre d'autres budgets.

Sans mésestimer ni votre pugnacité personnelle ni votre rôle pivot au sein des équilibres subtils de la majorité, vous avez aussi, monsieur le ministre – je suis persuadé que vous en êtes conscient –, bénéficié d'un certain rapport de forces favorable à l'éducation, un rapport qui s'est créé dans le pays, grâce à la gauche...

**M. Jean Glavany.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... et grâce à la pression de la jeunesse.

**M. Jean Glavany.** C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Je m'efforce d'être objectif. (*Sourires.*)

**M. Jean Glavany.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** L'action volontariste engagée dans les années 80 en faveur de l'éducation et l'augmentation considérable des moyens dégagés durant cette période par la nation pour son école ont, en effet, porté leurs fruits. Les citoyens français ont désormais intégré l'idée qu'un grand pays moderne se devait de porter l'effort sur l'éducation et sur la formation. Les familles ont perçu, malgré les forces obscurantistes qui tentaient de leur démontrer le contraire, que plus leurs enfants parviendraient à un haut niveau de formation, plus leurs chances d'insertion sociale et professionnelle seraient grandes.

Aujourd'hui, aucun gouvernement ne peut plus revenir en arrière sans s'attirer les foudres d'une opinion publique qui apprécie son école et ses enseignants et qui demeure massivement attachée à l'éducation nationale, laïque et républicaine.

**M. Jean Glavany.** Exactement !

**M. Louis Mexandeau.** Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Je ne veux pas rappeler l'immense manifestation de janvier 1994, qui dépassait d'ailleurs largement le cadre de la loi Falloux, comme les mouvements étudiants de l'an dernier ou d'aujourd'hui ou de demain qui ont fonctionné, fonctionnent et fonctionneront, s'il en était besoin, comme autant de forces de rappel.

La nation tout entière admet donc aujourd'hui que, selon l'expression que vous avez d'ailleurs vous-même employée en commission, l'éducation constitue un véritable investissement pour l'avenir.

Pour avoir exercé la fonction de ministre de l'éducation nationale à un moment où le pari sur l'intelligence n'était pas encore fait et où ce consensus sur l'éducation restait largement à construire, je ne peux que me féliciter d'avoir pu contribuer à cette prise de conscience que nous voyons aujourd'hui dans le pays.

Il vous reste, monsieur le ministre, à résister aux apôtres de la rigueur,...

**M. Jean Glavany.** Ce n'est pas facile !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... et plus exactement de la rigueur maastrichtienne,...

**M. Louis Mexandeau.** Oh, c'est encore pire !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... qui, bible de Maastricht en main, guidés par saint Thomas, viendront tout à l'heure défendre une série d'amendements de suppression de crédits et de postes destinés à faire plaisir à M. Tietmayer et à M. Trichet, amendements que je vous engage vivement à refuser.

**M. Louis Mexandeau.** C'est un défi !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Dans le peu de temps qui m'est imparti, je voudrais mettre l'accent sur un secteur essentiel, celui de l'enseignement supérieur, puis évoquer en quelques mots vos décisions en matière d'éducation civique.

La France compte aujourd'hui un peu plus de deux millions d'étudiants, soit deux fois plus qu'il y a quinze ans. Les études supérieures, longtemps réservées à une élite, deviennent désormais un phénomène de masse. Nous voyons que le nombre de jeunes qui accèdent au niveau du baccalauréat atteint 67 p. 100 d'une classe d'âge, ce qui valide par les faits l'objectif mobilisateur de 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du bac que j'avais fixé en 1985 pour l'an 2000. Telle est, en tout cas, la tendance.

**M. Louis Mexandeau.** On y arrivera !

**M. Jean Glavany.** Mais oui !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Encore qu'on puisse s'interroger – en tout cas, moi, je m'interroge – sur les taux de réussite au baccalauréat qui sont passés, bizarrement, de 65 à 75 p. 100 en dix ans. Il y a là un sujet de réflexion pour vous-même et pour les experts de l'éducation nationale.

Le développement, à côté des bacs généraux et technologiques, des bacs professionnels a contribué à cet essor. La diversification de l'offre d'enseignement supérieur va également dans le bon sens. Que tous les citoyens puissent bénéficier de la formation la plus poussée est un principe élémentaire pour qui croit en la République, en la « République enseignante » comme on disait jadis !

**M. Jean Glavany.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Limiter le niveau de formation ou réserver les études supérieures à une élite irait totalement à l'encontre de l'évolution prévisionnelle de la composition de la population active, au sein de laquelle les emplois qualifiés augmentent plus vite que les autres depuis vingt ans. Pour affronter la concurrence internationale, la France a besoin de jeunes très bien formés ; et j'observe que le nombre de ceux qui poursuivent des études longues n'est pas différent en France de ce qu'il est aujourd'hui dans tous les grands pays avancés.

Le seul problème réel, c'est celui de l'orientation. Ainsi, la proportion de jeunes qui embrassent des carrières scientifiques et technologiques est insuffisante ; le nombre d'étudiants sortant de ces études sans diplôme est d'ailleurs sensiblement inférieur à ce qu'il est, par exemple, en lettres. Et quand je vois l'afflux des jeunes dans les sections relevant des domaines de la santé, de la pharmacie et du paramédical, je me demande comment il est conciliable avec la nécessaire maîtrise de nos dépenses de santé. Il y a là un gros effort à faire – j'y reviendrai tout à l'heure.

Naturellement, cette orientation nécessaire ne saurait se confondre avec la sélection malthusienne, même camouflée sous le vocable de « maîtrise des flux d'étudiants » – j'emprunte cette expression au rapport de M. Minc, lequel a d'ailleurs été rejeté, par personne interposée, lors du premier tour de l'élection présidentielle. Mais le rapport Laurent, où l'on voyait la même idée inscrite en filigrane, a été aussi rejeté, cette fois-ci dans la rue, par les étudiants.

**M. Jean Glavany.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** J'attends les conclusions du rapport de la commission chargée de conduire la consultation sur le système éducatif, non sans un brin d'inquiétude, monsieur le ministre...

**M. Jean Glavany.** A juste titre !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... étant donné sa composition.

Il est clair que le flux massif d'étudiants a un coût, qu'il pose des problèmes et qu'il faut pour l'assumer une volonté politique claire.

Le plan Université 2000 lancé par Lionel Jospin, qualifié par M. de Boishue de « démarche globalement réussie », a permis de répondre en partie au défi de la montée en charge des effectifs étudiants.

Si j'approuve, dans votre budget, les priorités données à l'action sociale et aux bibliothèques universitaires, demeurent cependant des problèmes de sureffectifs dans de nombreuses universités. Vous avez abordé cette question dans *Le Monde* d'aujourd'hui que je viens de lire, vous ne devriez pas vous contredire tout à l'heure. Le taux d'encadrement des étudiants demeure très insuffisant. Les 1344 créations ou consolidations de postes d'enseignant prévues dans votre budget sont très en deçà des besoins, pour deux raisons.

D'abord, parce que la croissance est moins forte si on ne tient compte que des mesures nouvelles. Ensuite, parce que la croissance des flux d'étudiants est bien supérieure au flux d'enseignants que vous allez créer. Les normes San Remo, on le sait très bien, ne permettent pas assez les rattrapages et les mises à niveau nécessaires, surtout dans les villes moyennes – je parle en connaissance de cause.

En réponse à l'action des étudiants de Rouen, et sans doute pour prévenir d'autres mouvements, vous avez annoncé un plan d'urgence pour les universités les moins bien dotées, partant d'un constat réel. Mais aurez-vous les moyens de le mettre en œuvre ? Je ne le crois pas, moi qui vois les difficultés affectant l'université de Franche-Comté ; l'UFR du Nord - Franche-Comté n'arrive pas, avec les pauvres moyens qui lui sont consentis, à retenir les étudiants, lesquels vont s'inscrire à Strasbourg plutôt, d'ailleurs, qu'à Besançon.

Je crois pouvoir vous dire qu'il n'y a qu'une réponse à la situation dans laquelle vous êtes placé : c'est une loi de programmation. On me dit que ce n'est pas la mode à cause de Maastricht. Seulement, monsieur le ministre, le problème de la jeunesse se pose dans notre pays, et sur deux fronts : il y a, d'une part, la jeunesse des banlieues, aujourd'hui devenues explosives, et, d'autre part, les jeunes qui s'entassent dans les universités. Si vous ne prenez pas les moyens de faire front, en créant au moins 5 000 postes d'enseignants dans les quatre années qui viennent, ainsi que des postes d'ATOS – 358 postes créés cette année, ce n'est vraiment pas grand-chose –, si vous ne prenez pas, dis-je, ces moyens qui sont tout de même peu de chose, vous ne pourrez pas faire face aux problèmes. Vous devez réduire le taux de l'encadrement enseignant rapporté au nombre d'étudiants. En Allemagne fédérale, il est de 1 à 15, contre 1 à 25 chez nous. Croyez-moi, une telle loi de programmation est une nécessité absolue et elle ne serait pas cher payée. Je souhaite que vous puissiez en convaincre le Premier ministre.

Face aux enjeux et aux problèmes de l'enseignement supérieur, vous nous présentez un budget de résistance là où l'ambition serait nécessaire. Plutôt que d'un hypothétique référendum, auquel vous n'êtes pas favorable, et je vous donne raison...

**M. Jean Glavany.** Il a dit le contraire à M. Juppé !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** En tout cas, si vous n'y êtes pas favorable, vous avez raison !

Plutôt que d'un hypothétique référendum, dis-je, l'éducation nationale, et en l'espèce l'enseignement supérieur, a surtout besoin d'une volonté politique. Vous souhaitez



améliorer l'environnement social, culturel et sportif des étudiants. Ce serait une bonne idée de le faire en partenariat avec les régions et les collectivités locales.

Ce partenariat doit être approfondi : il faut donner aux présidents d'université plus d'autonomie, plus de moyens d'administration, prendre en compte les réalités et les synergies locales et mobiliser les acteurs du terrain. Ça, c'est votre travail à la tête de la grande administration qui est sous votre autorité. Je ne veux pas revenir sur ce qui a été dit cent fois : la gestion localiste de l'université comme une politique exclusivement étatique doivent être résolument écartées.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, et de la recherche.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** La première chose à faire serait peut-être de respecter les contrats de plan.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Cela me paraît un point essentiel : le respect de la parole donnée par l'Etat compte beaucoup !

De ce point de vue, je vous ferai remarquer que nous en sommes loin, au moins pour ce que j'approche de près. Ainsi, l'UFR de Franche-Comté n'a perçu que 50 p. 100 des crédits prévus. La deuxième phase des travaux de l'institut polytechnique de Sevenans, dont je préside le conseil d'administration, est bloquée alors qu'elle était prévue depuis le contrat de plan de 1988 et qu'elle a été reprise en 1994. Un fonctionnaire de votre administration n'a pas transmis au ministère des finances en temps utile la demande d'autorisation de programmes, alors qu'il y avait eu un arbitrage du précédent Premier ministre. M. d'Aubert sait de quoi je parle...

**Mme le président.** Mon cher collègue, votre temps de parole est écoulé.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** On a l'impression que des droits de suite sont exercés dans l'administration comme à l'époque de Sakiet-Sidi-Youssef ! Ce n'est ni sérieux, ni convenable. C'est un manquement à l'engagement pris, et c'est durement ressenti sur le plan local.

**M. Jean Glavany.** Pas seulement !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** J'aurais aimé développer mon propos sur les grandes écoles, sur la nécessité d'une professionnalisation accrue dans les universités, sur la relance des magistères...

**Mme le président.** Veuillez conclure, monsieur Chevènement.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... sur les IUP qui ont été lancés par Lionel Jospin, sur le nécessaire rapprochement de la recherche et de l'enseignement supérieur.

A M. d'Aubert, qui revient sur le banc du Gouvernement, je voudrais dire que lorsque l'on regarde les statistiques, on constate qu'après un fort développement de la dépense de recherche dans les années 80, c'est la stagnation totale depuis 1990.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Lui veut la baisse !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Je n'incrimine pas seulement le présent budget, qui est à la baisse...

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Ce n'est pas vrai !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Depuis cinq ans, l'élan est cassé.

Si vous voulez, monsieur le ministre de l'éducation, rapprocher l'enseignement supérieur et la recherche, j'en suis tout à fait d'accord, il faut poursuivre la contractualisation avec le CNRS. Et même il faut l'étendre à d'autres organismes de recherche, car il y a, dans nos grands organismes publics de recherche, un vivier de femmes et d'hommes de grande qualité et il ne serait pas anormal de faire en sorte qu'ils consacrent un peu de temps à transmettre leur savoir aux jeunes, et pas seulement dans les formations de troisième cycle.

**Mme le président.** Concluez, monsieur Chevènement !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Madame le président, je conclurai brièvement en regrettant que, dans les programmes de l'école primaire en 1995, l'éducation civique ne soit plus, une discipline à enseigner en tant que telle isolément.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Pas du tout !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Je crois au contraire que c'est une discipline qui a sa cohérence. Elle devrait d'ailleurs irriguer tout notre système d'enseignement. Nous avons besoin de l'éducation civique (« *Mais oui !* » sur les bancs du groupe socialiste) en particulier quand nous sommes confrontés au problème des banlieues, problème de travail mais aussi d'éducation.

**M. Jean Glavany.** Vous avez raison !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement et supérieur et de la recherche.** Puis-je vous interrompre, monsieur Chevènement ?

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Je vous en prie.

**Mme le président.** Le ministre peut prendre la parole à tout moment !

La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Avec votre permission, madame le président, je voudrais répondre à M. Chevènement à qui je succéderai à la tribune.

Non seulement l'éducation civique est maintenue à part entière dans l'ensemble des programmes de l'école primaire, mais encore des notions d'éducation civique sont dispensées dans tous les programmes du collège parce que je prétends que chacun des enseignants de France doit être professeur d'éducation civique. C'est vrai pour les professeurs de français, mais aussi pour les professeurs d'éducation physique car l'attitude sur un stade, la manière de se comporter dans les tribunes, c'est aussi ce qui fait le citoyen respectueux des autres.

**Mme Louise Moreau.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** M'inscrivant dans une tradition où vous vous inscrivez vous-même, monsieur Chevènement, j'affirme que l'éducation civique est probablement la priorité des programmes arrêtés tant pour l'école primaire que pour le collège. Je suis prêt à vous communiquer les textes exacts qui ont été rajoutés, à ma demande, devant le dernier conseil supérieur de l'éducation, lequel, pour cette raison, les a approuvés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Chevènement.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Monsieur le ministre j'ai cité le texte lui-même : « L'éducation civique n'est pas une discipline à enseigner en tant que telle isolément ». Pour ma part, je crains sa dissolution dans toutes les matières et je pense, au contraire, qu'il faudrait la restaurer en tant que discipline ayant sa cohérence, parce que la citoyenneté est un ensemble indissociable de droits et de devoirs.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Il faut apprendre aux jeunes qu'ils procèdent d'une histoire et que la citoyenneté est une idée tout à fait actuelle. Nous n'allons pas avoir le temps d'en débattre...

**Mme le président.** Non, pas ici, pas maintenant !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... mais je reste à votre disposition.

Monsieur le ministre, vous ne manquez pas de talents : vous « communiquez », vous installez des commissions, vous colmatez adroitement les brèches ; mais vous êtes tout de même prisonnier d'un bateau dont je ne dirai pas que vous ne lui avez pas fixé de cap, car vous participez d'une certaine manière à la logique mastrichienne que je dénonçais.

**M. Pierre Lequiller.** Vous avez raison !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Et je pense qu'elle va entrer en collision avec le dessein éducatif au développement duquel vous êtes, par ailleurs, attaché.

Comptez sur nous pour maintenir dans le pays le rapport de forces favorable, dont je parlais tout à l'heure, favorable, surtout, pour l'éducation nationale et pour l'avenir de notre jeunesse.

**Mme le président.** Je suis obligée de rappeler aux orateurs qu'ils doivent respecter le temps de parole pour lequel ils sont inscrits.

La parole est à M. Léon Bertrand.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je souhaiterais intervenir dès maintenant à la tribune.

**Mme le président.** Monsieur le ministre, il me semble préférable que vous entendiez, au préalable, l'ensemble des orateurs inscrits, ce qui sera fait dans une heure, je pense.

La parole est à M. Léon Bertrand.

**M. Léon Bertrand.** Monsieur le ministre, lors de l'examen de votre précédent budget, j'étais intervenu pour vous demander de prendre en considération la situation particulière de la Guyane.

Continente, la Guyane possède des frontières communes avec deux puissants pays. Mais la crise économique qui les frappe, malheureusement, exerce une pression très forte sur notre région par le flux de leurs ressortissants, ainsi que par celui d'autres populations étrangères transitant chez eux pour rejoindre notre département.

Cette invasion pacifique provoque des besoins sans cesse accrus, entraînant les collectivités locales dans une spirale infernale de création d'équipements sanitaires, sociaux et scolaires, alors que leurs moyens financiers se font de plus en plus rares, et ce au détriment des besoins de la population résidente.

Les difficultés portent essentiellement sur deux points.

Le premier concerne les constructions scolaires. Les collectivités locales déploient des efforts démesurés pour construire, chaque année, de nouvelles classes, occupées le plus souvent par des enfants venus des pays voisins. En s'attachant à répondre, même très imparfaitement à la demande, elles créent un appel supplémentaire des populations étrangères. J'en ai la preuve dans ma commune. Cette année, j'ai créé vingt et une classes. Cet effort est pourtant très insuffisant puisque plus de trois cents enfants restent encore à scolariser, sans compter les nouveaux arrivants.

Le second point concerne la qualité et la nature de l'enseignement dispensé. En effet, les enseignants ne sont pas formés au plurilinguisme des enfants qui fréquentent nos établissements. Il existe bien quelques classes spécialisées qui répondent à cette singularité, mais leur nombre est insuffisant.

Chaque jour, le système scolaire, inadapté, se sclérose un peu plus. L'appareil de formation accueille des jeunes dans des filières qui ne répondent pas au marché local du travail. Ne serait-il pas possible d'envisager, pour les parties du territoire les plus touchées, un enseignement tourné plus nettement vers l'apprentissage et fondé sur des outils pédagogiques adaptés aux réalités locales dans le respect de la vie traditionnelle ?

Par ailleurs, l'Europe en finançant la recherche appliquée, reconnaît déjà ces originalités. Ne pourrait-on pas adapter l'appareil de formation de votre ministère, pour amplifier les efforts qu'elle consent ? A l'évidence, cette situation ne peut être appréhendée de l'extérieur. Cela ne vous a pas échappé, monsieur le ministre, puisque, en 1994, vous vous étiez, à ma demande, engagé publiquement à créer en Guyane une structure autonome de votre administration. Des réalités d'un autre ordre ont certainement retardé sa mise en œuvre. Mais la douloureuse réalité que je viens de vous décrire me conduit à formuler trois demandes.

Premièrement, pouvez-vous me confirmer une concrétisation rapide de votre engagement ? Cette structure permettrait certainement de pallier les difficultés liées à l'affectation d'enseignants – que l'on dit en surnombre aux Antilles – mais aussi d'engager plus facilement une réflexion et un débat de fond sur l'enseignement dans notre région avec tous les partenaires concernés.

Deuxièmement, ne pensez-vous pas nécessaire d'adapter l'appareil de formation aux réalités et aux singularités de la Guyane ? Pour cela, il suffirait de mettre en œuvre des dispositions transitoires permettant d'amener les populations scolaires à une meilleure maîtrise de la langue française, ce qui favoriserait leur intégration. Il en est de même pour les filières de formation professionnelle qui doivent être adaptées aux réalités du marché local du travail. Dans cet esprit, une synergie pourrait alors se développer. Les efforts consentis par les collectivités locales seraient ainsi renforcés par le soutien de votre administration et l'éducation pourrait, dans ces conditions, devenir un véritable moteur du développement et non pas lui être une entrave, comme c'est le cas actuellement dans certaines parties du territoire.

Enfin, accepteriez-vous de demander à votre collègue des affaires étrangères d'intervenir, dans le cadre de la coopération, pour réaliser des programmes de construction scolaire comme on le fait déjà en matière de santé ? Les pays voisins seraient ainsi en mesure de maintenir sur place leurs populations en leur évitant un déracinement toujours préjudiciable. Votre département ministériel pourrait dès lors mieux remplir son rôle d'éducateur.

Les effets pervers de l'immigration clandestine sont connus. Sa maîtrise ne relève pas de la seule répression, tout au contraire. En accord avec les pays voisins, il est essentiel d'élaborer un programme de coopération économique, sociale et culturelle sur les zones transfrontalières, leur permettant ainsi de fixer leurs populations.

Trop de jeunes issus de cette société multi-ethnique vivant de manière traditionnelle sont déjà des exclus. C'est dramatique, c'est inacceptable. En voulant les faire accéder à l'égalité des chances par l'école, nous avons réussi ce tour de force de les « désinsérer » de leur milieu sans pour autant les insérer dans le nôtre. C'est ainsi que les idées les plus généreuses se pervertissent. Aujourd'hui, il nous faut aller vite pour éviter que d'autres jeunes ne soient aspirés dans ce tourbillon infernal qui porte en lui les germes dévastateurs de la déstabilisation sociale.

Monsieur le ministre, je connais l'esprit d'humanité et d'ouverture qui vous caractérise, et je sais que la Guyane fait partie de vos soucis.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Oui !

**M. Léon Bertrand.** Aussi, je ne doute pas que vous accédiez à mes demandes. Dès lors, comment ne pas voter votre budget ?

**Mme le président.** La parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce projet de budget répond-il aux aspirations de la communauté universitaire ? Ces aspirations seraient-elles démesurées et contraires à l'intérêt national ?

Avoir droit à un enseignement public et gratuit, étudier dans la filière de son choix, bénéficier d'une année joker, vivre décemment, eût-on quitté le domicile parental, se soigner si nécessaire, s'épanouir dans les loisirs culturels et sportifs, étudier et vivre son temps ne seraient pas des aspirations légitimes en cette fin de vingtième siècle ? Nous n'aurons de cesse de les voir prises en compte par le statut de l'étudiant.

Chacun s'est félicité, à juste titre, de la réussite de près de 75 p. 100 des jeunes au baccalauréat, record historique, mais où sont les postes d'enseignants, les personnels IATOS et les locaux nécessaires ?

La situation à cette rentrée et les manifestations à Rouen et à Metz témoignent du malaise des étudiants, des enseignants et des IATOS.

Alors qu'il faudrait recruter chaque année 5 000 enseignants-chercheurs, lesquels sont les fondateurs de notre université, 450 postes seront créés en 1996, contre 785 en 1995 et 900 en 1994.

Il manquait 226 postes d'enseignants-chercheurs à Rouen. Les actions menées conjointement par l'ensemble des partenaires universitaires ont abouti à la création de 188,5 postes et votre budget n'en prévoit nationalement que 450. Il en manque aussi 650 dans les deux universités de Toulouse, 250 à Poitiers, 150 à Angers, 289 à Dijon, 280 à Pau.

Le taux d'encadrement est passé de 19,58 p. 100 en 1985-1986 à 22,7 p. 100 pour 1995-1996.

Faute de postes, on fait appel aux heures complémentaires et aux vacances, payées sur les crédits de fonctionnement, ce qui conduit à des situations inextricables. La réduction des crédits de fonctionnement se traduit par le licenciement des vacataires.

L'augmentation des horaires de travail remet en cause la participation aux actions de formation permanente, aux activités de recherche, aux congrès scientifiques. C'est l'avenir même de la recherche française qui est en jeu.

L'augmentation du budget pour les centres anticancéreux, les instituts Pasteur, la recherche sur le sida est inférieure à l'inflation !

Si notre pays veut conserver son potentiel universitaire et de recherche, s'il refuse d'avoir pour destin d'être un pays européen touristique-agraire, c'est d'un autre budget qu'il a besoin.

La France dispose d'un corps de chercheurs et d'enseignants-chercheurs permettant de répondre aux enjeux de notre époque. Le déficit d'encadrement que connaissent les universités n'est pas fatal : 9 000 doctorants sortent chaque année, alors que 5 000 enseignants font défaut et que 1 500 à 2 000 départs à la retraite vont intervenir.

Réduire le prérecrutement de 5 p. 100 n'est vraiment pas la voie opportune.

Les instituts de formation des maîtres, qui, en quatre ans d'existence, ont vu leurs effectifs augmenter de 230 p. 100, témoignage de l'attrait qu'exerce la fonction enseignante, n'obtiennent que 0,4 p. 100 d'augmentation !

Ce projet m'apparaît comme celui de l'emploi sacrifié, d'une certaine forme de mépris des jeunes et des enseignants. Nous assistons à un gâchis. Des étudiants-chercheurs sont au chômage. Vous préférez payer leurs indemnités de chômage et laisser des milliers de postes vacants !

La répartition des crédits dans le cadre de la contractualisation favorise les créneaux de recherche les plus rentables. Les acquis de la Libération, avec le développement d'organismes de recherche tels que le CEA, le CNRS, l'INSERM, sont remis en cause. Au CNRS, par exemple, aucun emploi n'a été créé depuis deux ans et cent emplois ont été supprimés par le non-remplacement des départs à la retraite.

L'essor de la production appelle, lui aussi, un développement de l'enseignement supérieur et de la recherche publique, donc un recrutement massif d'enseignants-chercheurs.

Les profits des entreprises, non réinvestis dans la production, ne le sont pas non plus dans la recherche industrielle. Les entreprises bénéficient de crédits d'impôt recherche sans que l'industrie embauche de docteurs.

L'image est connue des étudiants suivant les cours sur les marches des amphithéâtres, occupant de bonne heure la place convoitée.

Comment achèvera-t-on la construction des universités nouvelles, alors que les crédits concernés sont en diminution ? L'université de La Rochelle, pour ne citer qu'elle, a besoin de milliers de mètres carrés supplémentaires. Il est sans borne et suicidaire le degré d'irresponsabilité de ceux qui prétendent, dans cette majorité qui est la vôtre, monsieur le ministre, amender le budget en diminuant ses crédits !

J'avais déjà interpellé votre prédécesseur sur le scandale de la faculté Pasqua, interpellation dont la pertinence est aujourd'hui vérifiée. Si les amphithéâtres de cet établissement privé, financé sur des fonds publics, accueillent des effectifs clairsemés, les locaux de Paris X - Nanterre sont surpeuplés.

**M. Jean Glavany.** Parfaitement !

**M. Georges Hage.** La sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie considère que le public accueilli dans un de ses bâtiments encourt un risque certain en cas d'incendie et émet un avis défavorable à la poursuite de son exploitation.

Je crie de nouveau au scandale et je renouvelle ma protestation exprimée ici dans une question orale sans débat, un jeudi, devant les dangers de l'amiante à Jussieu.

Comment peut-on, dans un grand pays comme le nôtre, laisser pendant des années des milliers d'étudiants et d'enseignants touchés par l'amiante dans une faculté comme Jussieu ? Votre prédécesseur, M. Fillon, avait chiffré à 400 millions de francs les crédits nécessaires pour assurer la sécurité. Bien que 100 millions aient été annoncés, en réalité seulement 36,66 seront disponibles. Comment les quarante-trois établissements du supérieur, non conformes aux normes de sécurité seront-ils adaptés ?

Plus qu'un long discours, sont éloquents « les chiffres du scandale » publiés par l'Union des étudiants de France, l'UNEF, que vous ne pouvez ignorer.

J'en choisis quelques-uns : 200 millions de francs, c'est le déficit de l'enveloppe des bourses que le ministère a comblé par imputation sur le budget de 1996 ; si le pourcentage d'étudiants issus de familles d'ouvriers et d'employés à bac plus un est de 18,1 p. 100, il tombe à quelque 9 p. 100 à bac plus six ; à plus de 2 millions d'étudiants sont proposées 150 000 chambres en cités universitaires.

Avec un budget en régression pour la troisième année consécutive, c'est la nature même de l'enseignement supérieur et de son potentiel qui est en cause.

Les mesures d'urgence que vous avez annoncées, même si elles sont le fruit des luttes unitaires, ne font pas le compte. Il faut doubler le budget de l'enseignement supérieur.

La Grande-Bretagne, par exemple, ne dépense-t-elle pas 80 000 francs par étudiant lorsque la France en dépense 31 900 ?

Ce projet représente 0,54 p. 100 du PIB alors qu'il devrait atteindre au moins 1 p. 100 pour commencer à répondre aux exigences de l'enseignement supérieur, tandis que s'approche le troisième millénaire...

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Puis-je vous interrompre, monsieur Hage ?

**M. Georges Hage.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Hage, je ne suis intervenu, depuis ce matin, que pour corriger des chiffres ou des affirmations qui pourraient troubler le jugement de la représentation nationale.

Je ne suis pas tout à fait sûr que votre chiffre de 80 000 francs pour la Grande-Bretagne ne puisse pas être discuté, mais je n'ai aucun doute sur le fait que la Grande-Bretagne dépense davantage par étudiant que la France dans la mesure où elle sélectionne les étudiants de manière extrêmement sévère. Si ma mémoire est fidèle, une polémique a eu lieu récemment parce que, à l'équivalent du baccalauréat, qui permet d'entrer dans les universités, et encore, pas dans n'importe lesquelles, le taux de réussite a été de 40 p. 100. Nous sommes à 65 p. 100.

Si vous faites une multiplication toute simple, vous verrez que la dépense publique est en réalité du même ordre. Sans doute est-elle même supérieure en France car il faut ajouter l'ensemble des dépenses des collectivités locales et d'un certain nombre d'autres financeurs. Nous avons fait le choix, nous, au lieu de fermer les portes de l'enseignement supérieur, de les laisser ouvertes non seulement pour répondre à une demande sociale, vous l'avez dit à cette tribune, M. Hermier également, mais encore pour servir ce qui nous paraît être l'intérêt national.

On ne peut pas à la fois souhaiter cette générosité qui consiste à permettre à chaque jeune de défendre sa chance dans la voie qu'il a choisie et vouloir ce qui est une conséquence de la sélection. C'est contradictoire.

Comme je ne doute pas de votre bonne foi, j'ai pensé que je devais rappeler ces éléments. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** Poursuivez, monsieur Hage.

**M. Georges Hage.** Inspiré, monsieur le ministre, par une même bonne foi, vous avancez l'idée que, en Grande-Bretagne, l'entrée en université est plus sélective. Néanmoins à partir de quel moment l'authenticité d'une démarche démocratique à l'égard de tout étudiant devient-elle crédible dès lors que la dépense par étudiant n'est que de 31 900 francs ?

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Ce n'est pas vrai !

**M. Georges Hage.** Vous mettez en doute mon argument mais demeure le fait que, dans ce projet de budget, les crédits ne représentent guère que 0,54 p. 100 du PIB, alors que, dans bien des pays voisins, la contribution à l'enseignement supérieur est nettement plus élevée.

A la veille du troisième millénaire, et tandis qu'un essor exponentiel des sciences et des technologies est prévisible, notre système d'enseignement doit permettre aux jeunes de notre pays de maîtriser les nouveaux savoirs.

D'où vient cette austérité à l'encontre des budgets sociaux et de celui-ci, alors que la situation est critique, puisqu'il s'agit de l'avenir national ?

Evitant les propos habituels sur les critères de convergence, je résumerai ma pensée d'une formule que vous apprécierez sans doute : ce projet prouve, s'il en était besoin, que l'on ne peut servir deux maîtres, Maastricht et l'université française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Jacques Guyard.

**M. Jacques Guyard.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après des années de croissance accélérée des effectifs, l'enseignement français se stabilise et, malheureusement, vous n'en tirez pas profit pour améliorer les conditions de son fonctionnement.

Dans le premier degré, les effectifs régressent légèrement, mais l'accueil des enfants de deux à trois ans, dont chacun sait qu'il est décisif pour la bonne intégration des enfants issus de l'immigration ou des enfants de familles en difficulté, ne progresse pas depuis déjà plusieurs années.

Dans le second degré, pour la seconde année consécutive, les effectifs diminuent également très lentement. Vous créez quelques postes, mais on ne sent pas la volonté d'améliorer les résultats des collèges et des lycées.

Les enseignements supérieurs, eux, poursuivent leur croissance, même si celle-ci se ralentit. Cela s'explique à la fois par les excellents résultats du bac 1995 et par le fait qu'un plus grand nombre d'étudiants poursuivent leurs études en deuxième et en troisième cycle d'université. La vague démographique proprement dite se tarit.

Nous avons franchi un seuil historique dans l'accèsion des jeunes Français au niveau de connaissances exigé par le monde moderne : 70 p. 100 d'entre eux arrivent maintenant au niveau de l'un des baccalauréats, général, technologique ou professionnel, et la poursuite d'études supérieures se généralise. En quinze ans, le pourcentage de jeunes arrivant au niveau du baccalauréat a doublé.

C'est une véritable révolution, dont il faut attribuer d'abord le mérite aux jeunes et à leurs familles, qui ont compris que la qualification était sinon une garantie, du moins un atout majeur pour l'emploi et pour la vie.

Le mérite en revient également aux gouvernements qui ont su mobiliser les moyens nécessaires. Je voudrais ici saluer deux noms qui dominent cette œuvre : celui de Gaston Defferre d'abord, car, sans la décentralisation,...

**M. André Angot.** N'importe quoi !

**M. Jacques Guyard.** ... jamais l'Etat n'aurait eu les moyens de construire et d'entretenir les milliers de collèges et de lycées modernes qui se sont révélés nécessaires (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), celui de Lionel Jospin ensuite...

**M. André Angot.** Et le général de Gaulle !

**M. Jacques Guyard.** ... qui, par le plan Université 2000 et par le quasi-doublement en cinq ans du budget de l'enseignement supérieur, a fait muter l'université française, l'a rapprochée des familles, en a modernisé les contenus. Nous vivons toujours sur cet héritage, qu'il nous faut à la fois conforter et adapter.

Il faut le conforter et l'adapter d'abord pour ceux qui restent encore à l'écart de la réussite scolaire, qui n'obtiennent pas au moins le CAP ou le BEP. Même si leur nombre diminue, leur prise en compte s'impose à la fois dans la politique de la ville et dans la politique de l'emploi.

Cette prise en compte suppose un effort accru pour la scolarisation des tout-petits, des formes de soutien scolaire plus personnalisées à l'école et au collège, des expériences hardies de diversification pédagogique au collège.

Elle suppose aussi un effort accru pour aider les enseignants dans les quartiers les plus difficiles. La carte des ZEP, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, monsieur le ministre, va bientôt refléter, comme celle des grands vins de Bordeaux, une situation historique dépassée. (*Sourires.*) En effet, elle n'évolue plus et, dès lors, devient un enjeu corporatif autant et plus que pédagogique.

Quelle est votre politique pour adapter l'éducation nationale à l'aggravation de la situation dans les quartiers en difficulté ? C'est là qu'il faut affecter les postes supplémentaires – et il faut renforcer fortement le fonds social collégien et lycéen. Je vais prendre un exemple concret dans ma ville.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** C'est moi qui ai créé ce fonds, monsieur Guyard, et il augmente de 50 p. 100, cette année !

**M. Jacques Guyard.** Vous avez eu raison mais il faut aller plus loin encore pour le rendre vraiment efficace. Dans un collège de 1 100 élèves de ma commune, la fré-

quentation du restaurant en CM2, qui est de 40 p. 100 dans les écoles des environs, tombe à 20 p. 100. Avant, on tenait compte du quotient familial. Au collège, le tarif est unique et le paiement trimestriel. Le fonds social collégien ne permet de prendre en charge que neuf élèves pour la restauration. C'est une bonne création, et je la salue comme telle, mais il faut un effort considérable si l'on veut qu'il ait une efficacité sociale véritable.

De même, il faut continuer l'effort engagé en faveur de la formation des enseignants dans les instituts universitaires de formation des maîtres. Or, dans ce domaine, je vois avec inquiétude régresser les moyens, qu'il s'agisse de ceux destinés à financer les allocations pour les élèves enseignants ou de ceux affectés au fonctionnement. Alors que le nombre des étudiants en IUFM est passé de 50 000, en 1991, à 80 000 aujourd'hui, soit une augmentation de 60 p. 100, le nombre des heures d'encadrement n'a progressé que de 5 p. 100.

Par ailleurs, je regrette que l'insertion professionnelle ne figure plus dans vos attributions.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le député ?

**M. Jacques Guyard.** Je vous en prie. Avec plaisir même !

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Comme c'est la deuxième fois qu'on fait la même remarque à la tribune, je tiens à répondre. Si je n'ai pas relevé l'observation de M. Glavany tout à l'heure, c'est parce que l'outrance de ses propos n'a d'égale que son amnésie...

**M. Jean Glavany.** Le Roi Soleil n'aime pas la critique ?

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Et son manque de crédibilité, d'autres que moi l'ont constaté. Mais vous, monsieur Guyard, comme je vous estime, je tiens à vous détromper.

**M. Jean Glavany.** C'est compromettant, mon cher Jacques !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Même si le Premier ministre s'est attaché à réduire la longueur des titres ministériels, soyez assuré que le décret fixant les attributions du ministre de l'éducation nationale comportera exactement les mêmes compétences que le décret précédent. Il n'est pas question d'oublier ce qui est notre mission primordiale : remplir, à travers l'éducation nationale, l'enseignement supérieur ou la recherche, notre devoir d'insertion professionnelle.

**M. Raymond Lamontagne.** C'est cela l'important !

**Mme le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Guyard.

**M. Jacques Guyard.** Monsieur le ministre, il me paraissait important que vous apportiez cette précision à la représentation nationale.

Profitez-en pour mieux articuler nos enseignements professionnels avec la réalité des entreprises. Seule l'éducation nationale peut, à mon sens, garantir la qualité nécessaire à un enseignement professionnel de masse, mais je crois aussi qu'il faut organiser un réel partage des responsabilités entre elle et les employeurs.

Que vous ayez des compétences définies par le décret d'attribution, c'est une chose ; que vous en profitiez pour organiser un meilleur fonctionnement des établissements d'enseignement professionnel en est une autre. Chacun peut constater, en effet, que les élèves des lycées professionnels et les étudiants des formations professionnelles de l'enseignement supérieur ont de plus en plus de mal à trouver les stages en entreprise qui sont indispensables à la bonne réussite de leurs études.

Comme l'a déjà souligné l'un d'entre nous, le développement de l'apprentissage sous statut privé se heurte actuellement à l'incapacité des entreprises à accueillir les jeunes en nombre suffisant, pendant et après leur formation : une étude récente montre que les taux de placement diminuent de manière dramatique.

L'enjeu principal de ce budget réside cependant dans la qualité des enseignements supérieurs, leur bonne articulation avec le lycée, les conditions de travail et de vie des étudiants. Sur ce plan, vous avez multiplié les effets d'annonce, et encore aujourd'hui dans la presse.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Ce ne sont pas des effets d'annonce, ce sont des décisions !

**M. Jacques Guyard.** La représentation nationale aurait préféré être la première à en être informée !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Vous aurez la primeur de leur intégralité tout à l'heure, comme je l'ai annoncé hier !

**M. Jacques Guyard.** Alors, nous vous écouterons avec une grande attention !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Si vous aviez été présent en séance hier,...

**M. Jacques Guyard.** J'y étais !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... vous m'auriez entendu dire que je présenterais, aujourd'hui, les décisions dont il s'agit.

**Mme le président.** Poursuivez, monsieur Guyard.

**M. Jacques Guyard.** Il me semble en avoir lu un certain nombre dans *Le Monde*, d'aujourd'hui.

Cela dit, le budget ne traduit guère à mon avis ces effets d'annonce. Il augmente officiellement de 4,48 p.100, mais, si l'on prend en compte le collectif 1995, il ne progresse en fait que de 2,92 p.100 – c'est d'ailleurs ce qu'indique votre collègue du budget dans la présentation globale du budget de l'Etat.

Je voudrais en profiter pour dénoncer – ce n'est pas vous qui êtes le plus concerné dans cette affaire, mais vous le pratiquez également – une présentation budgétaire qui, pour devenir classique, me paraît malgré tout plus que gênante pour la démocratie : la prise en compte dans la loi de finances initiale des moyens supplémentaires votés dans le collectif complétant la précédente loi de finances initiale. D'un point de vue comptable, cette présentation se justifie, mais son exploitation politique est plus contestable.

Par exemple, l'an dernier, nous avons créé – c'était une bonne chose – 600 postes d'enseignant dans le collectif ; or, dans les 1 300 créations de poste affichées dans le présent budget figurent ces 600 postes, déjà créés depuis la rentrée – fort heureusement. Les comptabiliser comme une innovation n'est pas correct à l'égard de l'opinion.

J'ai le sentiment, monsieur le ministre, que la publicité donnée aux inégalités de moyens entre universités n'est pas seulement due à un louable souci de transparence, que je salue : elle est due aussi à une volonté de faire pression sur votre collègue chargé des finances. Je crois que vous avez compris, comme chacun d'entre nous, que la pression de la rue en matière universitaire est tout de même le meilleur adjuvant des soutiens budgétaires à votre action. La montée actuelle des revendications dans les universités n'est pas un rituel automnal, même si elle se répète chaque année, mais la réaction normale à des conditions de travail insupportables, faute de locaux, d'enseignants et de personnels IATOS en nombre suffisant.

Vous affichez 738 emplois supplémentaires d'enseignants pour la rentrée 1996. Or le tableau publié dans *Le Monde* montre clairement qu'avec un tel chiffre vous ne ferez pas face à la rentrée de 1996 – vous ne faites déjà pas face à cette rentrée, malgré le collectif.

Vous augmentez à nouveau le nombre des heures supplémentaires. Or, avant même le vote de ce budget, le volume des heures supplémentaires équivaut à 26 000 emplois d'enseignants dans l'enseignement supérieur. Pour fonctionner, l'enseignement supérieur a certes besoin d'heures supplémentaires, c'est un élément de souplesse. Mais avec 26 000 équivalents-emplois, nous sommes évidemment au-delà de tout réalisme. C'est extrêmement grave, en particulier pour les 20 000 jeunes docteurs dont beaucoup ont souvent travaillé dans les universités comme moniteurs ou comme attachés d'enseignement et de recherche et qui se retrouvent maintenant au chômage. Car au scandale du chômage des maîtres-auxiliaires, il faut ajouter celui du chômage des attachés d'enseignement et de recherche et des moniteurs de l'enseignement supérieur qui, au bout de trois ans, sont rejetés à la rue.

La réponse à ces problèmes doit être organisée dans le temps, et vous disposez d'un outil pour cela. Je ne parle pas de la loi de programmation, parce que je crains en effet que le contrat pour l'école en ait quelque peu déformé l'image, mais de la conférence des présidents d'université, qui regroupe des partenaires sérieux. Je suis frappé – je crois que vous l'êtes aussi, d'ailleurs – de la qualité croissante des travaux de la conférence des présidents d'université : elle fournit une analyse du milieu universitaire responsable et précise, à partir de laquelle il est possible de construire une politique contractuelle.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Tout à fait !

**M. Jacques Guyard.** Ce que je vous demande, monsieur le ministre, c'est de construire une politique qui contractualise sur deux, trois ou quatre ans, le nombre de postes à pourvoir, les objectifs pédagogiques à atteindre, les moyens techniques à mettre à la disposition de l'enseignement supérieur. C'est comme cela que l'on recréera la confiance et que les moyens de l'enseignement supérieur seront efficacement mis au service de nos étudiants.

**Mme le président.** Monsieur Guyard, je vous demande de conclure.

**M. Jacques Guyard.** Je vais terminer, madame le président, par une phrase un peu longue sur le statut de l'étudiant. (*Sourires.*)

Actuellement, l'ensemble des aides aux étudiants s'élève à près de 16 milliards, auxquels il faut ajouter les 5 milliards d'aide fiscale aux familles par le maintien de la demi-part supplémentaire. Avec ces 21 milliards de

francs, vous pourrez, monsieur le ministre, négocier un statut de l'étudiant. Je crois d'ailleurs que le Gouvernement devrait l'inscrire dans un statut du jeune de moins de vingt-cinq ans, car il y a aujourd'hui une réalité juridique et sociale du jeune de moins de vingt-cinq ans. Mais cela n'est possible que si vous négociez avec les représentants des étudiants et s'il n'y a pas une volonté excessive – elle existe, hélas, sur certains de ces bancs – de tailler dans les dépenses plutôt que de jouer la concertation.

Car vous ne referez pas aux étudiants et aux personnels du supérieur le « coup » du nouveau contrat sur l'école !

**Mme le président.** Mon cher collègue, votre temps est écoulé.

**M. Jacques Guyard.** Un an de concertation à grand spectacle débouchant sur le vide budgétaire ! Ils ne l'accepteront pas. Sinon, comme aujourd'hui, vous les retrouverez dans la rue ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Philippe Bonnacarrère, pour cinq minutes.

**M. Philippe Bonnacarrère.** Monsieur le ministre, votre budget est bon. Aussi, plutôt que d'en détailler la structure générale, limiterai-je mon propos à quelques suggestions concrètes.

Les rapporteurs ont rappelé la quasi-stabilisation des effectifs universitaires à la rentrée 1995 et souligné que la progression dans le second cycle devrait être de l'ordre de 100 000 étudiants d'ici à six ans. Si je comprends que vous ne puissiez pas nous fournir aujourd'hui des précisions complètes sur ces effectifs, il conviendrait cependant que tous vos partenaires, en particulier les collectivités locales, qui participent au financement des investissements en matière universitaire, puissent être correctement informés de ces évolutions, tant au plan national que régional. En ce moment, ils ont les pires difficultés à obtenir des indications sur l'évolution des effectifs pour les prochaines années. Une telle information faciliterait à la fois l'élaboration des schémas régionaux et la programmation des investissements.

Pour ce qui est du taux d'échec en première ou en deuxième année d'études supérieures, drame aujourd'hui de nos universités, la réussite ne serait-elle pas mieux assurée en première ou en deuxième année en jouant – notamment à l'issue des délocalisations universitaires – la carte des villes moyennes, où les effectifs sont plus limités, les conditions d'encadrement et l'expérimentation pédagogique meilleures ? Je vous proposerais tout à l'heure, lors des questions, de procéder à une expérimentation en ce sens dans nos villes moyennes afin d'essayer d'améliorer le taux de réussite des étudiants de première et deuxième années de nos cycles universitaires.

Ma troisième suggestion concerne l'accès des étudiants issus de familles modestes aux deuxième et troisième cycles. Etant donné les conditions de vie dans les villes moyennes – moindre coût de la vie, proximité des familles et des résidences –, celles-ci ne constitueraient-elles pas, tout en permettant un meilleur équilibre de notre dispositif universitaire, le cadre adéquat pour améliorer la situation et faciliter l'accès des enfants issues de familles modestes aux deuxième et troisième cycles ?

Enfin, monsieur le ministre, je voudrais à mon tour appeler votre attention sur la possibilité d'installer à côté du conseil d'administration de l'université, tout en respectant, bien sûr, le principe de l'autonomie universitaire, un comité consultatif où seraient représentés l'université,

les collectivités locales et les partenaires économiques et sociaux. En effet il est essentiel de donner à nos jeunes les meilleures chances d'insertion professionnelle. Cela passe, bien entendu, par les conditions générales du marché de l'emploi, mais aussi par l'orientation donnée aux étudiants et l'adaptation des filières. Voilà, me semble-t-il, une piste intéressante sur laquelle je souhaiterais avoir votre sentiment, monsieur le ministre.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à mes suggestions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Michel Grandpierre.

**M. Michel Grandpierre.** Monsieur le ministre, le projet du budget civil de la recherche pour 1996 ne correspond pas aux déclarations ministérielles selon lesquelles la recherche est une priorité. Malgré une progression affichée de 1,40 p. 100, il baisse d'un peu plus de 2 p. 100, compte tenu de l'inflation et de l'augmentation de la TVA. En francs constants, il se situe au même niveau que celui de 1984.

La progression des crédits des établissements publics à caractère scientifique et technologique porte surtout sur la partie salariale, ce qui correspond à une simple et tardive application des mesures Durafour. En revanche, si l'on tient compte de l'inflation prévisible, les crédits de paiement des EPST, c'est-à-dire les moyens de fonctionnement des laboratoires et de la partie recherche de l'enseignement supérieur, sont en baisse.

Alors que, pour les Français, la bataille pour l'emploi est prioritaire, votre projet de budget, monsieur le ministre, prévoit la suppression de 263 postes d'ITA – ingénieurs et techniciens des laboratoires – tandis qu'aucune création de poste de chercheur n'est budgétée. Il y aura donc une diminution du nombre des chercheurs du simple fait des départs en retraite.

A l'INSERM, la baisse des recrutements de jeunes chercheurs, les suppressions d'emplois d'ingénieurs et de techniciens et la réduction des crédits de fonctionnement des laboratoires compromettent les efforts pourtant indispensables en matière de recherche médicale. Est ainsi mis en cause le développement d'une politique de santé, maîtrisée dans ses dépenses et conforme aux besoins des citoyens. Il est vrai que, en ce domaine, l'indigence de vos ambitions vous conduit à programmer la fiscalisation du financement de la sécurité sociale et la restriction accrue des dépenses.

Dans le secteur public comme dans le secteur privé, le refus d'investir dans l'emploi sur le long terme marque bien les limites de l'ambition politique. La France a un retard considérable en matière de recherche civile ainsi d'ailleurs qu'en matière de formation par la recherche des cadres de l'industrie et de l'administration. Quant aux besoins dans l'enseignement supérieur, ils sont considérables. Il est également nécessaire de développer et de rejoindre les équipes de recherche. Si une telle situation perdurait, c'est la place de notre recherche dans le contexte européen et international qui se trouverait rapidement et durablement compromise.

Alors que les organismes publics de recherche manquent de moyens, que notre recherche industrielle est faible, l'Etat accorde chaque année plusieurs milliards de francs de crédits d'impôt aux entreprises qui déclarent faire de la recherche-développement. Nous ne sommes pas contre une aide au développement de la recherche

industrielle, mais nous demandons, depuis des années, qu'un contrôle public s'exerce sur l'utilisation réelle de ces fonds et sur les créations d'emplois de chercheurs qu'ils entraînent. Au moment où 20 000 jeunes « docteurs » recherchent un emploi, il serait tout à fait justifié que l'Etat exerce son autorité pour que l'attribution des crédits d'impôt recherche soit liée à l'embauche de ces jeunes chercheurs.

Pourriez-vous également, monsieur le ministre, nous fournir prochainement un bilan des opérations de délocalisation des activités de recherche de l'Île-de-France vers les autres régions ? Quels effets d'entraînement ont-elles eu sur l'activité économique, l'industrie et l'emploi des régions concernées ?

Les personnels de l'ensemble des organismes publics de recherche sont inquiets et se demandent, à juste titre, quel va être leur avenir. La remise en cause des grands organismes publics – CNRS, CEA, INSERM, pour n'en citer que quelques-uns – apparaît en effet comme un des axes fondamentaux des orientations gouvernementales.

Le rapport Picq sur « Les responsabilités et l'organisation de l'Etat » ou le rapport de Boishue sur « Les voies d'un nouveau partenariat entre l'Etat, les établissements d'enseignement supérieur et les collectivités locales » définissent le cadre dans lequel s'inscrivent les réformes de structures et de procédures imposées aujourd'hui aux établissements universitaires et aux organismes de recherche. Or il s'agit là d'une révision complète des missions de l'Etat et des attributions de la puissance publique. Qu'il s'agisse de l'organisation ou du fonctionnement de la recherche publique, les changements devraient s'accompagner d'une mise en cause du statut de certaines catégories d'agents, d'une précarisation accentuée de l'emploi et d'un désengagement budgétaire partiel de l'Etat, les collectivités locales et le secteur privé étant fortement sollicités pour prendre le relais dans de nombreux domaines.

Ces orientations s'inscrivent déjà dans la réalité. Au vu des réformes largement amorcées au CNRS, mais aussi dans d'autres établissements, s'affirme la mainmise de l'Etat, qui tend à priver la communauté scientifique de toute initiative réelle dans la prospective et la programmation et de tout contrôle effectif dans la production des connaissances.

On retrouve là la logique du traité de Maastricht, qui impose à notre pays des restrictions financières sévères. En témoigne ce budget qui tend à réserver aux activités de recherche les plus rentables l'essentiel des efforts financiers. Or, en limitant à l'exploitation des créneaux rentables sa stratégie de recherche, la France se défait de ses atouts, renonce à posséder un fort potentiel scientifique dans toutes les disciplines et les types de recherche, se prive des possibilités de s'adapter aux évolutions et de répondre aux nouveaux besoins. Les activités de recherche, loin d'être un fardeau, sont pourtant génératrices non seulement de connaissances et d'enseignements de qualité, mais aussi d'emplois pour le futur.

Quand le chômage taraude notre société, une politique de recherche doit s'ancrer sur les besoins sociaux et s'inscrire dans une politique créatrice d'emplois. C'est pourquoi je voudrais insister plus particulièrement sur la nécessité de limiter les efforts publics en direction de la recherche militaire, qui reçoit déjà 40 p. 100 du budget de recherche et développement. La circulation limitée des résultats propres à la recherche militaire, le manque à gagner en termes de moyens humains et financiers pour les secteurs civils représentent un réel gâchis.

Ce qu'il nous faut, c'est une relance industrielle pour répondre au mieux à tous les besoins. Tout en maintenant la capacité de défense nationale, il faut chercher des solutions permettant de relancer des industries civiles modernes et renforcer le potentiel de recherche des organismes civils.

Il faut rompre avec la militarisation, dynamiser la recherche pour des productions utiles, en rapport avec les grandes urgences nationales : santé, logement, cadre de vie, environnement, énergie. Dans une vision plurielle de la recherche, incluant les sciences sociales et humaines, permettant à toutes ses composantes de se développer, il faut irriguer la recherche des besoins du plus grand nombre.

Orienté par Maastricht et les firmes multinationales soucieuses de récupérer à leur seul profit les richesses et les savoirs, ce projet de budget ne peut être accepté par le groupe communiste, qui votera contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Les budgets de l'enseignement supérieur et de la recherche sont mauvais. En voyant les chercheurs quitter leur paillasse pour aller manifester et les étudiants descendre dans la rue, j'ai envie de dire : « On ne peut pas se targuer d'être un super ministre lorsque l'on roule à l'ordinaire ! »

Vous pouvez réaliser tous les tours de passe-passe budgétaires ou nous expliquer, en répondant à Jean Glavany et Jacques Guyard, que les crédits sont bons dans le contexte budgétaire actuel, c'est faux, tant pour l'enseignement supérieur que pour la recherche. Les crédits de la recherche diminuent, les universités sont exsangues, les étudiants travaillent dans des conditions déplorables. Les présidents d'université, les doyens ou directeurs d'UFR, les organisations syndicales étudiantes ou enseignantes ont martelé les chiffres. Les universités de Rouen, Besançon, Metz, La Rochelle, Avignon explosent. Vous colmatez les brèches mais l'université prend l'eau. Ce budget ne permet pas de prendre en compte l'arrivée massive des étudiants en premier cycle, qui se répercute maintenant dans le second cycle. Le budget pour 1996 n'est pas à la hauteur des défis internationaux que doivent relever l'université et la recherche françaises : qualité des formations, professionnalisation, emploi des jeunes diplômés, transfert de technologies.

Le budget civil de la recherche et du développement atteint, dans le projet de loi de finances, 53,1 milliards de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement. Avec une progression nominale de 1,40 p. 100 et une inflation de 2,5 p. 100, à laquelle s'ajoute l'augmentation de la TVA, le budget civil de recherche et de développement sera en décroissance réelle de 2,3 p. 100 en 1996.

**M. Jacques Guyard.** C'est grave !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Mais la comparaison entre les budgets de 1996 et 1995 n'est pas la plus significative ainsi que l'a souligné M. Jacques Guyard, surtout si l'on compare ce budget avec le budget de 1995 rectifié. Je prendrai donc comme référence le dernier projet de loi de finances de M. Pierre Bérégovoy. Depuis 1993, l'ensemble des établissements publics scientifiques et techniques ont perdu 20 p. 100 de leurs autorisations de programme et 12,5 p. 100 de leurs crédits de paiement en francs constants. C'est cela la réalité. Mais cette tendance sera encore amplifiée si le nouveau secrétaire d'Etat à la recherche reste sur les positions néolibérales qu'il affichait



lorsqu'il était secrétaire d'Etat au budget et qu'il souhaitait de nouvelles coupes claires budgétaires dans les dépenses dites improductives.

Est-ce un d'Aubert nouveau qui nous arrive ou M. le secrétaire d'Etat reprend-il à son compte le triste amendement Thomas-Auberger, que nous allons examiner ce soir ? Cet amendement réserve à l'enseignement supérieur et à la recherche la ponction la plus douloureuse, puisque nos deux collègues proposent de réduire les crédits pour 1996 de 600 millions de francs, soit le tiers des 2 milliards de francs d'économie prévus par le fameux amendement Thomas. Vous ne trouvez pas d'économies à réaliser, alors, vous raclez les fonds de tiroir et vous frappez sur la recherche !

Quel est aujourd'hui l'arbitrage du Gouvernement ? Trouvez-vous normal, monsieur le secrétaire d'Etat, que les gens de Bercy soient en ce moment même avec M. Thomas dans la salle à côté, non pour vous aider sur le budget de la recherche mais pour trouver où l'on pourrait effectuer de nouvelles ponctions ?

Le Gouvernement accepte-t-il ces nouvelles réductions budgétaires dans le contexte détonant de l'université française ?

Nous innovons en effet dans la discussion budgétaire puisque ce sont pour la première fois des députés de la majorité qui proposent de réduire le budget, alors que le rôle des députés est de défendre certains grands secteurs et services publics de notre pays. Les vieux démons sont de retour, comme lors du triste collectif budgétaire de 1986, car, pour les tenants du néolibéralisme, qui singent les républicains américains, « c'est de la recherche et de la culture d'où nous vient tout le mal ».

Cette politique à courte vue hypothèque l'avenir du point de vue de la recherche mais aussi du point de vue industriel. Le Premier ministre n'écrivait-il pas, en octobre, dans la lettre du SID de Matignon : « Il faut combler le retard entre la France et ses principaux partenaires. A ce jour, les entreprises françaises ne réalisent que 23 p. 100 de leur chiffre d'affaires sur les produits innovants, contre 30 p. 100 pour les entreprises allemandes. La France doit faire de l'innovation une de ses priorités industrielles. » ? Il faudra que M. d'Aubert nous explique comment on peut faire de l'innovation sans recherche !

Ce budget va se traduire par une diminution des autorisations de programme pour tous les EPST et les EPIC. Le CEMAGREF et l'ADEME sont les plus mutilés, mais les situations de l'INRA, de l'INSERM et de l'IFREMER sont préoccupantes, et celle du CNRS est inquiétante.

Le CNRS est aujourd'hui confronté à trois handicaps financiers.

Des crédits insuffisants ne lui permettent pas de payer les charges sociales afférentes aux salaires distribués. L'Etat ne paie pas les caisses, qui sont en déficit et lui demandent de boucher les trous. Avouez que c'est un comble !

On constate en second lieu un écrêtement des fonds de roulement du CNRS.

On note enfin un décalage entre les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Selon un rapport officieux réalisé par l'inspection des finances, l'Etat n'a pas assumé les budgets précédents et devrait 700 millions de francs au CNRS, puisque 300 millions ont été accordés par votre prédécesseur, François Fillon, avant son départ en 1995.

Allez-vous publier ce rapport de l'inspection des finances ? Paierez-vous ces 700 millions de francs ?

Pouvez-vous confirmer les engagements de Mme Dufourcq, secrétaire d'Etat à la recherche, victime de la récente « charrette » gouvernementale, qui s'était engagée à ce que le CNRS règle l'intégralité des charges sociales liées aux salaires, et à accorder 200 millions de francs au titre du remboursement par l'Etat des crédits de paiement ?

Mais certaines mauvaises langues prétendent que ce sont ces promesses inconsidérées qui expliquent qu'elle se soit évaporée. Si vous intégrez dans l'actuel budget pour 1996 ces promesses et les nouvelles coupes budgétaires proposées par M. Thomas, ce n'est plus une augmentation des crédits de 3,1 p. 100 que connaîtra le CNRS en 1996, mais une réduction effective de plus de 10 p. 100.

On est loin d'un super budget, digne d'un super ministre ! L'ordinaire n'est même pas atteint en ce qui concerne l'emploi. Les enseignants et étudiants vous réclament des postes d'enseignants-chercheurs, mais aussi d'ingénieurs, de techniciens, d'agents administratifs, ouvriers et de service. Est-il normal que l'université utilise des CES à Bac + 2 ?

Vous devez combler les retards, car les taux d'encadrement continuent à se détériorer.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Les retards, c'est vous qui les avez creusés ! Je tiens les chiffres à votre disposition !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Vous avez tous les chiffres, mais vous les interprétez mal !

Les taux d'encadrement, disais-je, continuent à se détériorer du fait de l'insuffisance des créations d'emplois.

A la rentrée de 1995, le poids des heures complémentaires a atteint ou dépassé la limite du supportable. A titre d'exemple, les quatre universités lorraines souffrent d'un déficit évalué à 1 000 postes. Si vous ne faites rien, cela conduira à la suppression d'un certain nombre d'enseignements et à la dégradation de la qualité de l'enseignement. Dans le secteur scientifique, ces mesures de rigueur porteront inévitablement sur les travaux pratiques, qui représentent 30 p. 100 du volume des enseignements et exigent des moyens importants.

Dans une faculté de Nancy, on oblige maintenant les étudiants en pharmacie à acheter leur pipette, car il n'y en a plus dans les salles de travaux pratiques. Le président de l'université de Metz, où tous les voyants sont au rouge, demande au moins 60 postes supplémentaires par an, celui de Nancy-II, 110 postes. Dans la précipitation, vous présentez un plan de correction rapide des inégalités dont souffrent certaines universités afin de répondre à la grogne. Mais ce n'est pas avec ce budget que vous y parviendrez, plusieurs de mes collègues l'ont souligné.

Par ailleurs, attention aux effets pervers si vous traitez les problèmes au coup par coup ! Il n'y a pas d'universités privilégiées, sauf l'université Pasqua, qu'il faudra réquisitionner.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Il faut nationaliser ce bien départemental ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il convient donc de définir un plan de rattrapage général, en ce qui concerne tant les postes que les moyens, en équipements notamment, pour la remise aux normes de sécurité des établissements anciens.

L'emploi scientifique n'est pas mieux loti. Le budget de 1996 se solde par la perte de 293 postes budgétaires. Pour les établissements EPST, il n'y a aucune création de postes de chercheurs et on note 263 suppressions de postes d'ITA. Une réflexion sur le devenir des étudiants en doctorat semble nécessaire car le chômage des titulaires d'un doctorat se développe, et c'est grave. En témoigne l'évolution de l'enveloppe des allocations de recherche, qui inclut maintenant les moyens d'indemnisation de ces demandeurs d'emploi. Les moyens traditionnels d'accès à l'emploi, telles les bourses CIFRE, jouent de moins en moins leur rôle.

Ne trouvez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il y a une incohérence dans la gestion du Gouvernement? Au moment où les étudiants réclament des postes d'encadrement et sont dans la rue, des docteurs d'Etat sont au chômage. Mme Dufourcq leur a répondu que le service public n'aurait pas vocation à les accueillir aussi nombreux que par le passé. Aujourd'hui, vous dites le contraire.

Ne trouvez-vous pas incohérent que le Gouvernement distribue plusieurs milliards en crédits d'impôt-recherche sans lier ces dotations à l'emploi de docteurs formés pour la recherche? Ne trouvez-vous pas incohérent que les diplômés de docteur ne soient pas reconnus dans les conventions collectives? Ne trouvez-vous pas incohérent que le gouvernement Juppé I, qui prétendait faire de l'emploi sa première priorité, laisse aller à la dérive une grande partie des étudiants les mieux formés?

Quel gâchis! Un pays qui n'utilise pas les compétences de ses enfants est un pays qui décline. Je crains que votre plan de rattrapage ne soit que du rapiécage, et que la recherche, qui a fait la grandeur de la France depuis quarante ans, ne soit aujourd'hui ravalée à un rôle subsidiaire.

L'enseignement supérieur et la recherche doivent rester des services publics prioritaires. Mais, pour cela, l'Etat doit avoir une politique volontariste. La recherche et l'enseignement supérieur ont plus besoin de super-crédits que d'un super-ministre! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Patrick Braouezec, pour cinq minutes.

**M. Patrick Braouezec.** Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, jusqu'à mardi dernier, je m'apprêtais à intervenir dans cet hémicycle pour m'étonner qu'un ministère affichant, dans son intitulé même, une grande préoccupation pour l'insertion professionnelle, ne consacre pas à celle-ci des crédits spécifiques.

Si le remaniement ministériel ne modifie que très marginalement le Gouvernement, il a néanmoins permis de rétablir une certaine logique: l'insertion professionnelle, qui ne bénéficie pas de crédits individualisés dans le budget dont M. Bayrou a la responsabilité, a finalement disparu de l'intitulé du ministère.

Le message est clair: la politique du Gouvernement en faveur de l'insertion dans le monde du travail s'arrête aux portes de l'école, et les questions de formation professionnelle relèvent strictement du ministère du travail.

Je pense au contraire que l'éducation nationale a un rôle majeur à jouer en matière d'insertion professionnelle. Les différents cadeaux accordés aux entreprises ne peuvent constituer une réponse durable au problème de l'entrée et du retour dans le monde du travail. L'action politique en matière d'insertion ne peut se limiter au combat souvent

laborieux pour trouver une place à des jeunes en situation d'échec scolaire. C'est en amont qu'il faut intervenir. Il est urgent de repenser les relations entre l'école et l'entreprise, à l'échelon de la politique nationale.

Des expériences ont vu le jour ici et là à l'échelon local, permettant des coopérations école-entreprise sur des projets en prise avec la réalité du terrain. Les réseaux d'insertion professionnelle dans les bassins d'emploi, les démarches articulées de formation dans les entreprises, en liaison avec les potentialités offertes par les marchés régionaux, se développent avec le soutien des collectivités locales. Mais on ne pourra laisser longtemps à la seule volonté des chefs d'établissement la mise en œuvre de telles démarches, et les établissements ne pourront se contenter indéfiniment de financements supplémentaires marginaux obtenus pour des initiatives ponctuelles.

Les mutations du monde du travail ont fait évoluer la notion d'insertion professionnelle. Rares sont aujourd'hui les parcours professionnels rectilignes. Ils peuvent à tout moment être interrompus, non seulement pour des raisons de conjoncture économique mais aussi pour des motifs d'ordre structurel. Les évolutions technologiques, en particulier, font disparaître des métiers et créent de nouvelles fonctions. Il sera donc de plus en plus rare d'exercer la même profession de la sortie de l'école à la retraite.

Le problème de l'insertion professionnelle se pose donc à différents moments: lors du passage de l'école, mais aussi au monde du travail ensuite, tout au long de la vie professionnelle. L'éducation nationale doit se préoccuper de ces deux types d'insertion, même si sa mission première est bien d'éduquer, et non de former de manière utilitaire en fonction des besoins du marché.

Pour permettre l'adaptation aux transformations du travail, la formation initiale doit être suffisamment longue et générale. Plus que des savoirs, que le temps rend forcément caducs, l'enseignement doit ici transmettre une méthode d'acquisition des savoirs. L'objectif consistant à mener 80 p. 100 d'une classe d'âge au baccalauréat répondait à ce souci.

Mais si l'école a pour vocation première d'éduquer, et non d'apprendre un métier spécifique, elle ne doit cependant pas se couper de la réalité socio-économique qui l'entoure. Compte tenu du niveau outrageusement élevé du chômage dans notre pays, il est de plus en plus nécessaire de préparer la sortie du système scolaire en ouvrant l'école sur le monde de l'entreprise, en développant, par exemple, les stages tout au long des études, et pas seulement dans les filières commerciales ou industrielles. Si l'école doit s'ouvrir sur l'entreprise, celle-ci doit cependant comprendre qu'il ne s'agit pas d'assistantat, mais qu'il y va aussi de son intérêt bien compris.

L'action de l'éducation nationale pour l'insertion professionnelle ne peut se limiter à un enseignement certes ouvert sur l'entreprise, mais généraliste. Même si l'objectif est de permettre à tous les enfants d'accéder à une formation générale longue, nous devons prendre en compte la situation actuelle. L'objectif de 80 p. 100 d'une classe d'âge au baccalauréat a été pernicieux à cet égard en dévalorisant les formations courtes et spécialisées et en laissant des jeunes sortir du système scolaire sans diplôme ni formation.

L'orientation vers les filières professionnelles ne doit plus être présentée et, par voie de conséquence, vécue comme la sanction d'un échec.

Le système éducatif allemand est souvent cité en exemple pour la place qu'il accorde à l'apprentissage et pour sa valorisation des métiers manuels. Mais si le travail manuel est plus facilement choisi par les jeunes Allemands que par les jeunes Français, c'est aussi parce qu'il est beaucoup mieux rémunéré outre-Rhin. On ne peut pas prétendre revaloriser l'image du travail en « col bleu » et occulter le problème de sa reconnaissance financière.

Du fait de l'évolution du monde du travail, l'orientation vers ces filières doit s'accompagner de passerelles vers le système éducatif général tout au long de la vie professionnelle. L'éducation nationale doit permettre à quelqu'un dont la formation a été très spécialisée de bénéficier par la suite d'une formation plus générale. Ces retours se feraient lors d'interruptions de la carrière professionnelle, que celles-ci soient ou non voulues. On rejoint là le débat plus large de la répartition du temps de travail et du temps de formation tout au long de la vie.

Intégrer la problématique de l'insertion professionnelle dans les préoccupations de l'éducation nationale aurait permis d'avancer sur ces questions que je n'ai fait qu'effleurer. Le Gouvernement n'a manifestement pas jugé utile de procéder ainsi. Il est vrai que la réduction de la « fracture sociale » est un thème passé de mode dans l'énoncé de ses priorités. Il reste pourtant plus que jamais d'actualité. La place réservée dans ce budget à l'insertion professionnelle constitue une raison supplémentaire pour que le groupe communiste se prononce contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Claude Demassieux, dernier orateur inscrit.

**M. Claude Demassieux.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voici en face d'un bon budget de l'éducation nationale...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il n'y a que vous qui le dites !

**M. Claude Demassieux.** ... qui concrétise la volonté marquée d'aborder de front tous les problèmes de l'éducation.

Le nouveau contrat pour l'école est en bonne voie, de nombreux emplois sont créés ou redéployés, et la volonté de transformer les heures supplémentaires en emplois dans la limite des possibilités budgétaires est réellement constatée.

La progression du budget en ce qui concerne l'enseignement scolaire approche les 9 p. 100 en deux ans, soit environ 22 milliards de francs de crédits supplémentaires, alors que, parallèlement, les effectifs scolarisés diminuent d'environ 1 p. 100.

Voilà un bon budget et je crois, monsieur le ministre, que nous pouvons vous en féliciter.

Cependant, tout n'est pas parfait et les retards accumulés sont difficiles à combler.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Accumulés par Balladur !

**M. Claude Demassieux.** J'insisterai sur quelques points qui devraient faire l'objet d'une attention particulière dans ce budget, et j'espère éclairer les orientations des budgets futurs.

Tout d'abord, au risque de ramer à contre-courant, je tiens à réaffirmer que je ne crois pas que la généralisation de l'ouverture des quatrièmes et troisièmes technologiques en collège soit une bonne solution lorsqu'elle se fait au détriment des quatrièmes et troisièmes de lycée professionnel.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Vous avez raison !

**M. Claude Demassieux.** L'orientation positive doit intervenir en fin de cinquième. Dès quatorze ans, certains enfants ont déjà choisi un métier, ont déjà conscience que le parcours de la réussite passe pour eux par le lycée professionnel. D'autres ont besoin de retrouver une nouvelle motivation ; celle-ci peut être engendrée par un changement radical des habitudes, par l'étude de matières nouvelles dans un établissement différent.

Nous avons tous en mémoire l'exemple de parcours de réussite accomplis par des jeunes inscrits au lycée professionnel dès la classe de quatrième. Les adolescents n'ont pas tous, au collège, la volonté ni les moyens de se tourner immédiatement vers des études longues.

Ayons le souci de permettre à de nombreux jeunes en situation difficile de prendre la voie d'une insertion professionnelle réussie en repartant sur de nouvelles bases et de nouvelles habitudes ! Multiplions les « passerelles » dans les deux sens entre les formations générales, technologiques et professionnelles pour favoriser ces parcours de réussite, afin que les jeunes qui ont repris goût aux études et confiance en eux-mêmes puissent poursuivre leur cheminement vers l'épanouissement !

Je voudrais appeler également votre attention, monsieur le ministre, sur une certaine désaffection des bacheliers à l'égard des sections de BTS et de DUT. C'est au moins ce que j'ai constaté dans ma région. J'y vois un succès mitigé de l'orientation.

Trop de bacheliers préfèrent devenir étudiants, plutôt que « lycéens prolongés », comme ils disent, en BTS. Cela leur semble plus valorisant et l'espace de liberté acquis paraît plus grand. Pourtant, nous savons tous combien d'échecs, de déceptions, de drames personnels et familiaux sont latents derrière la solution de facilité qu'est parfois l'inscription en faculté.

Pour toutes ces raisons, je suggère que l'effort entrepris pour obtenir sur le terrain une véritable revalorisation de l'image du lycée professionnel, d'une part, ainsi que des sections de BTS et des IUT, d'autre part, soit fortement soutenu.

La nouvelle procédure de versement des bourses en collège pose des problèmes. Des chefs d'établissement constatent que certaines familles de collégiens boursiers n'ont pu s'acquitter des frais de cantine, faute de disposer des fonds nécessaires.

Il n'est pas toujours facile aux gens qui éprouvent des difficultés financières d'en faire état. Il y a ceux qui ont l'habitude de solliciter une assistance ; mais il y a aussi ceux qui, par pudeur, n'osent pas, ceux qui sont gênés de devoir demander. Ceux-là se taisent et n'envoient plus leurs enfants à la cantine, cherchent des solutions moins onéreuses, des substituts, qui ne sont toujours pas satisfaisants.

Autre question : les postes d'enseignant. La transformation des heures supplémentaires en postes est effective, mais il me semble qu'il faudrait l'accélérer, ce qui permettrait naturellement de créer des emplois nouveaux. Mais les charges engendrées ne peuvent-elles pas être parallèlement équilibrées par la suppression de trop nombreux postes de mise à disposition dont une partie d'entre eux est utilisée dans des desseins qui ne concernent pas directement l'enfant et son éducation.

Laissons aux organismes et aux structures administratives connexes ou satellites l'ensemble de leurs responsabilités, y compris celles d'embaucher et de rémunérer leur personnel.

S'agissant de l'évolution des carrières des enseignants, je reste attaché, sans négliger la nécessaire promotion à l'ancienneté, à une véritable promotion au mérite.

Les difficultés du métier d'enseignant ne sont plus à démontrer. Il m'apparaît indispensable d'accroître l'aspect qualitatif de l'évolution des carrières. Les enseignants qui se dévouent pour leurs élèves y verraient une certaine reconnaissance de leur volonté d'éduquer au mieux et sans compter nos enfants.

Pour conclure, monsieur le ministre, je voudrais insister sur un sujet auquel je suis très attaché : la cohérence de notre système éducatif et le rôle de l'éducation nationale dans l'insertion des pré-adolescents et des adolescents en voie d'exclusion.

Dans les années qui viennent, l'éducation nationale devra jouer un rôle plus important d'insertion des jeunes en difficulté. Le problème de l'exclusion est le plus sensible, le plus grave et le plus difficile auquel est confrontée notre société, parce qu'il met en jeu la capacité de survie du corps social et, par la même, l'avenir de notre communauté nationale.

La recherche d'une cohérence plus pointue et plus efficace entre les différents ministères, mais aussi et surtout sur le terrain, est indispensable. Il faut que chacun accepte d'abandonner la défense systématique de son pré carré. Il faut dépoussiérer les vieilles habitudes. La vie d'un enfant, l'éducation d'un adolescent imposent d'aller au-delà du saucissonnage administratif, qui a tendance à préserver des prérogatives d'un autre âge.

L'année dernière, vous disiez à cette tribune que l'objectif du ministère de l'éducation est de « rendre à notre société les conditions d'une adhésion à l'école sans laquelle il n'est pas de succès possible ».

On a chargé l'école de remplacer les familles – déstructurées par les conséquences du chômage et de la misère – dans leur premier rôle d'éducateurs des enfants. Or l'école ne peut pas supporter seule cette charge. Selon moi, ce n'est donc pas une faillite du système éducatif qui a provoqué les dérives de plus en plus nombreuses que l'on a déplorées, mais c'est l'absence d'un substitut aux familles déstructurées.

**Mme le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Claude Demassieux.** Je termine, madame le président.

Si l'école n'est pas responsable de l'exclusion professionnelle, puis sociale, de certains jeunes, elle doit conforter les initiatives, les expériences de ceux qui ont ou auront la charge de l'éducation dans la rue. Elle le fait déjà parfois, mais le chemin est difficile et il y faut beaucoup de bonne volonté et de souplesse.

Monsieur le ministre, je suis persuadé que cette volonté, vous l'avez. J'espère simplement que la souplesse sera demain une réalité constatée sur le terrain.

La tâche est lourde mais votre budget est bon. Vous pouvez donc compter sur nous pour vous aider dans l'accomplissement de votre mission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je voudrais d'abord présenter mes excuses aux parlementaires qui se sont étonnés que le ministre ne s'exprime qu'à cette heure inhabituelle.

C'est qu'aujourd'hui, une grande commémoration nationale a lieu et de nombreux députés, ce matin et en début d'après-midi, étaient de ce fait absents de l'hémicycle. Il m'a paru courtois et normal – et peut-être était-ce aussi une certaine manière de m'associer à l'hommage rendu à la mémoire du général de Gaulle – d'attendre leur retour, tout en regrettant, mesdames, messieurs, que vous n'ayez pas été en plus grand nombre sur tous les bancs de cette assemblée pour discuter de ce qui est de très loin le premier budget de la nation.

C'est Jules Ferry qui, en 1889, évoquait à cette tribune « ce système d'éducation nationale qui relie, dans un cadre à la fois puissant et souple, l'école élémentaire aux plus hautes parties du savoir humain ».

Je suis à la fois heureux et fier que ce grand ensemble de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ait été ainsi reconstitué : cela montre à quel point chacune des parties de notre enseignement, depuis l'école maternelle et élémentaire, en passant par l'enseignement secondaire, jusqu'au terme de l'enseignement supérieur et à la recherche, sont étroitement dépendantes les unes des autres.

Cette structure globale permettra d'établir les cohérences nécessaires au sein des différentes filières de formation et d'excellence. L'efficacité du service public sera ainsi accrue par une meilleure liaison entre les enseignements, entre l'université et la recherche.

Ce sont surtout les jeunes qui pourront tirer profit, si nous travaillons bien, de cette cohérence. En effet, nous pourrions davantage éviter les principales erreurs d'orientation qui résultent de liens insuffisants entre lycées et universités. De même, nous pourrions éviter la séparation trop brutale, et à mes yeux nuisible, entre certaines parties du monde de la recherche et certaines parties du monde universitaire, car la fécondation réciproque de ces deux mondes est une donnée indispensable du progrès de notre enseignement supérieur et du monde de la recherche.

Pour informer, inventer, orienter, diversifier les formations en liaison avec l'impératif de l'insertion professionnelle et celui de l'entrée des jeunes dans le monde du travail, il faut sans cesse rechercher les « passerelles » qui favorisent les réorientations et les poursuites d'études. Il faut sans cesse rechercher une meilleure continuité des enseignements. L'existence du grand ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche permettra de rétablir les liens nécessaires.

C'est d'autant plus important que, ainsi que l'ont relevé la plupart des rapporteurs et de nombreux orateurs, les enjeux sociaux en cause sont considérables. L'école est en effet le lieu privilégié de la lutte contre la fracture sociale parce qu'elle est un facteur, probablement le plus efficace, d'intégration dans la communauté nationale et parce que son objectif même est d'offrir à chacun les moyens de sa réalisation personnelle.

Est-il nécessaire de rappeler que, dans les zones les plus difficiles, celles où l'on a le sentiment d'un certain abandon, celles où les problèmes sociaux et humains s'accumulent, les enseignants sont, pour leur part, comme beaucoup d'autres membres de la fonction publique – je trouve là l'occasion de les défendre contre les attaques trop nombreuses et aveugles dont ils peuvent être

l'objet –, bien présents et, souvent, en première ligne, faisant œuvre non seulement d'enseignement, mais aussi d'intégration nationale.

J'ai en mémoire ce que me disait, il y a quelques semaines, le préfet du Rhône lors des obsèques de Khaled Kelkal, quand il me décrivait le travail remarquable que les enseignants de Vaulx-en-Velin réalisent comme celui qu'accomplissent, à leur image, des milliers et des milliers d'enseignants dans les banlieues les plus difficiles. C'est aussi une manière de rendre hommage à l'éducation nationale et à l'idéal qu'elle incarne que de le rappeler à cette tribune. Il en est de même dans les zones rurales les plus fragiles, sur lesquelles je reviendrai lorsque nous parlerons des moyens.

Encore faut-il, pour que l'école conserve le rôle que je rappelais à l'instant, que l'ensemble de nos concitoyens se soient mis d'accord sur les grands principes qui l'organisent et l'inspirent. Il me semble – et je remercie Jean-Pierre Chevènement de l'avoir relevé à cette tribune – que cet accord est en marche et que chaque année il se renforce.

Vous le savez, c'est la démarche que j'ai adoptée depuis que j'ai la charge du ministère. Je suis en particulier convaincu qu'on ne conduit pas le changement contre les acteurs ou à leur insu, mais avec eux. À la vérité révélée des experts il faut préférer la vérité construite des acteurs. Rappeler cette évidence, c'est une manière d'appliquer aujourd'hui le principe de participation que proposa le général de Gaulle il y a près de trente ans.

Dans nos sociétés si complexes, le changement, que nous essayons de faire entrer, n'interviendra pas sans que les acteurs eux-mêmes des domaines que nous voulons changer prennent leur part. Car la patiente recherche commune d'une solution offre plus de garanties qu'une directive imposée d'en haut. Cette démarche de participation a permis au nouveau contrat pour l'école d'être élaboré et dans une très grande mesure d'être mis en œuvre et c'est celle que j'ai proposée à toutes les parties prenantes de la vie universitaire, tant aux étudiants qu'aux enseignants, pour que, dans les prochaines semaines, nous analysions tous les problèmes qui touchent l'enseignement supérieur et que nous leur apportions des solutions rapides.

C'est en étant de cette manière associés à la définition de la politique éducative que tous les acteurs de l'école et de l'université peuvent apprécier le bien-fondé des moyens financiers employés à sa mise en œuvre et mieux en comprendre la finalité.

Car l'argent que nous consacrons à notre école n'est pas une simple dépense de fonctionnement : c'est l'investissement le plus profitable que puisse réaliser la nation. Le terme d'investissement n'est pas une image : l'enjeu économique lui-même est évident. Nous vivons dans un monde où les technologies sont omniprésentes et où l'Europe est durement concurrencée par des pays à l'industrialisation plus récente.

L'enjeu social n'est pas moins considérable : il est de garantir à tous une école de l'égalité des chances. Et le premier principe du projet de budget que je vous soumetts consiste justement à fixer comme règle l'adaptation de l'investissement éducatif à la lutte contre la fracture sociale.

En cette matière – ai-je besoin de le rappeler ? –, l'égalité n'est pas la justice. Privilégier ceux qui connaissent les plus grandes difficultés, c'est assurément manquer d'une

certaine manière à un principe abstrait d'égalité, mais c'est assurément et profondément faire acte de justice sociale.

Pour ma part, s'il fallait choisir entre l'égalité et la justice, c'est la justice que je proposerais de choisir. C'est pourquoi il faut donner plus de moyens là où les besoins sont les plus urgents et les plus manifestes.

Cela justifie les efforts que nous menons en concentrant les postes dans les zones d'éducation prioritaires. Je remercie les rapporteurs d'avoir rappelé que, lorsque je suis arrivé rue de Grenelle en 1993, la moyenne des élèves dans les classes maternelles des zones d'éducation prioritaires était de trente, que cette année elle sera de vingt-sept, soit trois élèves de moins en moyenne en trois ans, que l'année prochaine elle sera de vingt-six et l'année suivante de vingt-cinq. Nous atteindrons ainsi l'objectif ambitieux que nous avons fixé. Dans le primaire, notre effort se traduit par le maintien du nombre des postes d'enseignant malgré la baisse, qu'il faut relever, des effectifs scolarisés. Le même principe inspire le plan d'urgence pour la correction des inégalités à l'université – je développerai tout à l'heure. L'examen des questions relatives à l'enseignement sera l'occasion, pour tous les chapitres, de recueillir l'accord le plus large sur ce principe de justice.

Cet effort prioritaire doit être également mené en faveur des enfants les plus jeunes et les plus en difficulté. Il est illustré notamment par la rénovation du collège, avec la création, qui n'est qu'une première étape, de la nouvelle classe de sixième, généralisée depuis la dernière rentrée.

Le deuxième principe qui m'a guidé dans l'élaboration du budget, préparé avec Jean de Boishue, Françoise Hotalier et Elisabeth Dufourcq – qui ont quitté le Gouvernement mais à qui je veux dire toute ma gratitude – est la recherche d'une meilleure utilisation des moyens existants.

En effet, investir ne signifie pas être financièrement irresponsable. Les adaptations budgétaires doivent permettre de concilier le souci de l'efficacité et de la justice avec la politique gouvernementale de réduction des déficits.

C'est ainsi que, pour l'enseignement scolaire, de nombreuses mesures du contrat pour l'école ont été financées par des redéploiements et d'importantes économies réalisées ailleurs. La tranche 1996 de la loi de programmation, qui sera intégralement mise en œuvre à l'exception d'une seule mesure qui sera reportée d'une année, est financée à hauteur de 40 p. 100 par des redéploiements. Les moyens de l'éducation nationale seront ainsi mieux utilisés : ils seront déployés de l'administration centrale vers le terrain, c'est-à-dire vers les établissements, ce qui nous permettra de créer 150 postes d'infirmière et d'assistante sociale supplémentaires. Je rappelle au passage que c'est la troisième année qu'à cette tribune je vous propose d'augmenter les postes d'infirmière et d'assistante sociale, alors que, précédemment, on en supprimait tous les ans.

Le dernier principe qui organise la présentation de ce budget est la plus grande transparence dans la gestion de ces moyens. Ce langage de transparence est le seul qui, dans un contexte financier difficile, puisse assurer la cohérence de l'action, même s'il est vrai que les efforts entrepris n'apparaissent pas toujours dans les bleus budgétaires, compte tenu de leur présentation, dont je répète que nous la subissons. J'estime, pour ma part, que je vous suis redevable d'une explication complète sur l'utilisation concrète de tous les moyens humains et financiers affectés à mon département ministériel.

Cette volonté de transparence s'applique notamment à des décisions aussi essentielles que la gestion de la carte scolaire. Je tiens, à ce propos, à vous indiquer que, conformément à l'engagement que j'avais pris devant le Sénat lors du débat sur la loi de programmation du nouveau contrat pour l'école, quinze observatoires départementaux des flux scolaires ont été créés. Ils permettront de mieux programmer les besoins au niveau local et de mieux ajuster les moyens disponibles, en associant tous les acteurs du terrain.

Lutter contre la fracture sociale, instaurer davantage de justice, mieux utiliser les moyens existants, tels sont, mesdames, messieurs les députés, les principes qui définissent ce projet du budget pour 1996 dont je voudrais maintenant préciser les principales orientations, secteur par secteur.

Avec 273 milliards de francs, le budget consacré à l'enseignement scolaire progresse, à structure constante, de 4,3 p.100. Par sa masse et sa croissance en valeur absolue, il s'impose, davantage encore que par le passé, comme le premier budget de la nation. Trois principes ont guidé son élaboration.

Le premier est la poursuite de la mise en œuvre de la loi de programmation du nouveau contrat pour l'école adoptée en juillet 1995. L'éducation nationale se voit attribuer les moyens nécessaires pour tenir les engagements pris puisque le projet de budget dégage, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, plus de 350 millions de francs de mesures nouvelles à cette fin. L'effort de mobilisation de toutes les ressources budgétaires permet le financement de toutes les mesures prévues pour 1996 et notamment les créations d'emplois que nécessite le contrat pour l'école.

Pour l'enseignement public, le projet de loi de finances prévoit ainsi la création de 1 545 emplois et le redéploiement vers les établissements scolaires de 268 emplois. Dans l'enseignement primaire, malgré une forte baisse du nombre d'élèves – plus de 50 000 élèves en moins –, l'effectif actuel des enseignants du premier degré sera maintenu. Les moyens ainsi dégagés seront affectés à la mise en œuvre, pour la deuxième année consécutive, de la mesure en faveur des maternelles en zone d'éducation prioritaire.

Dans l'enseignement secondaire, le projet de budget prévoit la création de 1 000 emplois d'enseignants, dont 200 par transformation d'heures supplémentaires en emplois. Ils seront affectés à la poursuite de la rénovation du collège en classe de cinquième. Dans les services administratifs et les établissements, 550 emplois ATOS seront créés. Il s'agit, en particulier, de 150 emplois de personnels médico-sociaux en application du contrat pour l'école. De plus, 100 emplois d'appelés du contingent seront également créés pour renforcer la présence des adultes, dont nous avons un si grand besoin dans les établissements les plus difficiles.

S'agissant des crédits, les principales mesures prévues pour 1996 concernent d'abord la poursuite de la mise en place d'études dirigées. Je rappelle à cet égard que la mise en place de ces études dirigées en sixième est généralisée depuis la dernière rentrée et que les élèves de toutes les écoles primaires ont tous les jours une séquence d'études dirigées depuis l'année dernière.

En ce qui concerne le développement de la production de programmes audiovisuels pour l'enseignement, je remercie M. Carrez d'avoir noté la grande réussite de l'initiation quotidienne aux langues vivantes dans le primaire dès l'âge de sept ans, que je crois appelée à un très

grand avenir. Cette initiation, expérimentée cette année dans plusieurs dizaines de milliers de classes élémentaires, sera généralisée l'année prochaine à tous les élèves des cours élémentaires. Les programmes audiovisuels ont été produits par l'éducation nationale elle-même et il y a là une réussite qui mérite d'être saluée.

En réponse à M. Guyard, je veux saluer aussi l'augmentation de 50 millions de francs, soit de 50 p.100, des crédits du fonds social collégien que nous avons nous-mêmes créé l'année précédente.

Le deuxième principe est le respect des engagements pris. Les plans et les protocoles catégoriels sont strictement respectés dans le projet de budget. Pour les personnels de l'enseignement public, cela se traduit par l'inscription d'un total de crédits de 524 millions de francs. Sont également financées les mesures inscrites dans le protocole pris avec les chefs d'établissement. Il s'agit notamment de la réattribution d'une nouvelle bonification indiciaire et de la revalorisation de l'indemnité de sujétions spéciales.

Enfin, le dernier principe est le respect du principe de parité en faveur de l'enseignement privé sous contrat. A ce titre, il est prévu d'ouvrir 195 contrats dans le cadre du nouveau contrat pour l'école. Le principe de parité s'applique identiquement et intégralement aux frais de stages en entreprise, aux crédits des manuels scolaires ainsi qu'à ceux des études dirigées et de la formation continue. Telles sont, brièvement retracées, les principales orientations du projet de budget de l'enseignement scolaire.

J'en arrive maintenant au projet de budget de l'enseignement supérieur, qui s'élève, y compris les crédits de recherche universitaire relevant du BCRD, à 44,1 milliards de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiements. Dans un contexte budgétaire difficile, le projet de budget de l'enseignement supérieur progresse de 4,5 p. 100, soit un taux de progression supérieur à celui des budgets des années précédentes. Le projet de budget pour 1996 a retenu quatre priorités principales.

Le premier objectif clairement affiché par le Gouvernement est l'aide sociale aux étudiants, notamment dans les premiers cycles. Ainsi, les crédits consacrés aux bourses et aux œuvres universitaires augmentent de 601 millions de francs pour atteindre 8 milliards de francs, soit une augmentation de 8 p. 100.

Les crédits des œuvres universitaires augmentent quant à eux de 119 millions de francs, soit de plus de 7 p. 100. Ce chiffre prend en compte l'ajustement des dépenses de personnel et l'application du protocole Durafour. Un effort particulier sera fait pour les restaurants universitaires et la maintenance des équipements sociaux universitaires. Ces moyens nouveaux profiteront à tous les étudiants, et en particulier aux 16 000 bacheliers de plus entrant à l'université cette année et aux 686 000 étudiants inscrits dans les premiers cycles.

Je tiens à préciser qu'un souci de transparence nous a conduit à ne pas inscrire dans le projet de budget pour 1996 des provisions pour le statut de l'étudiant. Le Gouvernement a pris la décision de renvoyer à des actes budgétaires ultérieurs le financement des mesures éventuelles.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Comme pour les anciens combattants !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Il s'agit aujourd'hui, et j'y reviendrai tout à l'heure, d'engager la réflexion demandée par le Président de la République. On ne pourrait lui accorder de crédibilité sérieuse si les implica-

tions budgétaires étaient, en quelque sorte, définies à l'avance. Mais nous n'aurons pas à attendre longtemps puisque la réflexion sur le statut des étudiants trouvera sa conclusion au premier trimestre de 1996. C'est donc en termes de semaines que l'on pourra désormais compter. Nous étudierons les problèmes d'architecture des universités au cours du deuxième trimestre de 1996. Depuis une semaine, j'ai en outre proposé de définir dès ce trimestre un plan d'urgence pour corriger les inégalités dont sont frappées certaines universités en France. Je voudrais indiquer les principes de ce plan à la représentation nationale et l'informer de la réaction de certains de ses acteurs.

Le système des normes San Remo permet aujourd'hui de classer les universités selon des critères de dotations en crédits, en postes, de personnels IATOS notamment, en fonction d'une dotation théorique que l'on suppose égale à 100, pour prendre une référence simple. Même si ces normes me paraissent contestables, elles révèlent que l'encadrement et les dotations budgétaires sont extrêmement variables d'une université à l'autre. Les étudiants et les enseignants qui le disent ont raison. Je peux vous indiquer de mémoire qu'à la rentrée précédente les dotations en postes variaient de 46 p. 100 à 250 p. 100 de la dotation théorique. En outre, certaines universités bénéficiaient de crédits deux fois et demie plus élevés que leur dotation théorique tandis que d'autres n'atteignaient même pas 50 p. 100 de celle-ci. Une dizaine d'universités sont en situation critique et probablement une trentaine ont des crédits inférieurs à la dotation théorique moyenne.

Cette situation ne peut pas durer. Il est de notre responsabilité d'y mettre un terme rapidement. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé, hier soir, dans une lettre adressée au bureau de la conférence des présidents d'université qui se réunissait ce matin même, que nous concentrions l'essentiel des dotations disponibles pour l'année 1996, en postes créés ou rendus disponibles et en crédits, sur les universités les plus frappées, les moins dotées, sur celles qui ont été abandonnées au fil des années, en tout cas sur celles dont la dotation n'a pas suivi la croissance du nombre des étudiants.

Pour donner la mesure de cet effort, j'ai indiqué qu'il me semblerait normal que les universités les moins dotées en postes ou en crédits atteignent un seuil plancher, en une seule année, pour connaître ensuite une hausse rapide. C'est pourquoi j'ai dit qu'à la rentrée prochaine aucune université ne serait au-dessous de 85 p. 100 de la dotation théorique en postes, alors que la plus défavorisée est actuellement à 46 p. 100 seulement. De même, aucune université ne sera au-dessous de 80 p. 100 de sa dotation théorique en crédits. Nous conserverons cependant un volant de postes pour faire face à l'évolution des flux et aux situations exceptionnelles dans les autres universités, qu'il ne faut pas abandonner non plus. D'après notre analyse, nous pouvons réaliser cela en une seule année. Toutes les universités qui sont au-dessous de la dotation théorique connaîtraient donc un rattrapage exceptionnel.

**M. Serge Poignant.** Bravo !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** On prendrait en compte à la fois la dimension du manque par rapport à la dotation théorique et son taux. Avec un produit simple, on pourrait remonter toutes les universités en faisant naturellement un effort plus exceptionnel en direction de celles qui sont le plus à la traîne. Ce n'est pas l'égalité, mesdames, messieurs les députés, c'est la justice !

Et c'est cette justice qui nous paraissait devoir être illustrée par l'action de l'Etat. Plus les temps sont difficiles, plus les efforts sont nécessaires et plus il faut concentrer les moyens disponibles sur ceux qui en ont davantage besoin. Voilà la philosophie que j'ai proposée à la conférence des présidents d'université dont M. Guyard évoquait à cette tribune le travail exceptionnel.

Permettez-moi maintenant de vous lire la réponse que je viens de recevoir du vice-président de cette conférence :

« Vous avez bien voulu, par votre lettre du 8 novembre, informer la conférence des présidents d'université des modalités du plan de rattrapage que vous avez annoncé en vue de corriger les inégalités constatées dans un certain nombre d'universités en emplois et en crédits de fonctionnement.

« Je tiens à vous exprimer tous mes remerciements pour cette marque d'attention à l'égard de la conférence des présidents d'université à laquelle mes collègues et moi-même avons été sensibles. J'ai présenté en effet à la commission permanente de notre conférence, réunie ce jour, les termes de votre lettre.

« La commission permanente de la conférence des présidents d'université, à l'unanimité, souscrit sans réserve au plan de rattrapage que vous proposez et aux modalités que vous allez mettre en œuvre.

« A différentes reprises, la conférence des présidents d'universités a attiré l'attention des autorités publiques et du Parlement sur l'insuffisance préoccupante de moyens permettant aux universités d'assurer un fonctionnement décent de leurs activités d'enseignement et de recherche. Les inégalités entre les universités placent certaines d'entre elles dans une situation critique qui justifie qu'un effort particulier de rattrapage soit, sans délai, engagé.

« La commission permanente prend acte avec satisfaction de ce que ce plan de rattrapage en crédits de fonctionnement et en emplois enseignants et IATOS s'inscrit dans une démarche pluriannuelle et concertée et permet ainsi de revivifier la politique contractuelle entre l'Etat et les universités à laquelle la conférence a maintes fois exprimé son attachement.

« Elle se réjouit de ce que cette démarche de programmation concertée ne se limite pas aux seules universités en situation critique mais qu'elle représente le principe même de l'action commune du ministère et des universités.

« La conférence des présidents est prête également à contribuer à l'amélioration du système de répartition d'emplois et de crédits qui doit être, comme vous le soulignez, plus fiable et plus juste.

« En vous renouvelant mes remerciements d'associer au rang de partenaire la conférence des présidents à votre démarche, je vous prie de croire, ... »

Telle est la réponse d'approbation que la conférence des présidents d'université a faite, à l'unanimité, à la proposition du Gouvernement. Etant donné son indépendance et la qualité de ses travaux – M. Guyard le signalait à cette tribune à l'instant – j'y vois un signe encourageant quant à ce que nous allons pouvoir faire avec les universités pour rattraper le retard des plus faibles d'entre elles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Voilà donc pour le plan de rattrapage.

J'en reviens au projet de budget. Le deuxième objectif qu'il affiche est la sécurité des locaux. Je rappelle que 400 000 mètres carrés de locaux ont été réalisés en 1995

et que l'effort restera à un niveau élevé avec 3 milliards de francs de dépenses en capital. Grâce à ces financements, le rythme de réalisation des contrats de plan sera soutenu. Les moyens inscrits permettront surtout de faire face aux besoins de sécurité qui, de plus en plus, se font jour. Les crédits de maintenance se montent à 732 millions de francs contre 632 millions en 1995, soit une augmentation de 100 millions d'une année à l'autre. Ils permettront de commencer à résoudre des questions comme celle de l'amiante qui se pose maintenant avec une très grande acuité. L'effort en faveur de la sécurité sera assumé par l'Etat et les universités dans le cadre de la politique contractuelle dont j'ai dit qu'elle serait une des priorités de notre action.

Le troisième objectif prioritaire est celui de l'accueil dans les universités. Les moyens en encadrement et en accueil pour les étudiants et leur formation augmentent, le projet prévoyant la création de 1 722 emplois, dont 1 344 pour les enseignants et 378 pour les personnels non enseignants. Pour les personnels IATOS, je tiens à faire remarquer que ce budget inscrit plus de créations qu'en 1995 - 215 en 1995 - et qu'il prend en compte le besoin de requalification des établissements : 60 p. 100 des créations d'emplois IATOS se font en catégories A et B.

Le quatrième objectif prioritaire est la recherche.

**M. Jean-Yves le Déaut.** C'est un gag !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Une université sans recherche ne peut pas être vivante. Le budget reconnaît cette réalité : les moyens de la recherche universitaire augmentent de 27 millions de francs en autorisations de programme et de 35 millions en crédits de paiement. La part de la recherche universitaire dans le total des autorisations de programme du budget civil de recherche et de développement est en croissance, même si elle reste encore trop faible. Un effort particulier est fait pour le soutien des programmes des laboratoires universitaires et des opérations de maintenance dans ces laboratoires.

J'en viens maintenant au projet de budget pour la recherche. Le ministre chargé de la recherche a la responsabilité non seulement de son budget propre mais également du budget civil de recherche et de développement.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour dire à M. le secrétaire d'Etat à la recherche le plaisir que j'aurai à travailler avec lui, dans les mois et peut-être les années qui viennent, et lui exprimer ma gratitude pour l'aide incessante qu'il nous a apportée, en tant que secrétaire d'Etat au budget, lors de la préparation du budget de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'espère qu'il sera aussi efficace comme secrétaire d'Etat à la recherche qu'il l'a été comme secrétaire d'Etat au budget.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Alors, il faudra qu'il change ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Mais je crois que son point de vue a un peu évolué depuis vingt-quatre heures sur les problèmes qui nous occupent, et c'est heureux ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il nous a dit le contraire !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je vais rendre compte ici de la seule part du ministère chargé de la recherche, qui représente presque 60 p. 100 du BCRD. La priorité exprimée par le Gouvernement se manifeste clairement au travers des quelques chiffres que je vais citer.

Les crédits inscrits au budget du ministère progressent de 4,9 p. 100 en dépenses ordinaires et crédits de paiement.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est faux !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Les autorisations de programme sont également en croissance de 3,1 p. 100 pour la section recherche.

Pour mémoire, j'indique que le budget civil de recherche et de développement connaît, quant à lui, une progression de 1,4 p. 100. Dans ce contexte, la progression de presque 5 p. 100 de nos crédits de recherche apparaît d'autant plus remarquable.

Je parlais à l'instant de la transparence dans la présentation des moyens. Ce langage de vérité rend inopérants les effets d'affichage, en particulier en matière de recherche. En ce domaine, il fallait répondre à une question simple : l'Etat peut-il continuer à accumuler des dettes en privilégiant les autorisations de programme au détriment des crédits de paiement ? La réponse est bien évidemment négative, au contraire de ce qui avait été fait, au fil du temps, avant 1993.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est bidon, ces explications !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Ce qui n'est pas bidon, monsieur le député, c'est les milliards de dettes que vous avez laissés à l'Etat français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

C'est votre incapacité d'assumer les engagements de l'Etat.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** On organise un débat quand vous voulez !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Les postes en sur-nombre, dont le financement n'était pas assuré, le trou du CNRS, tout cela, c'est le fruit de votre travail.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Il n'y a pas de trou !

**Mme le président.** Monsieur Le Déaut, vous n'avez pas la parole !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Notre projet, au contraire des pratiques aventureuses qui étaient celles de nos prédécesseurs, consiste à revenir à un taux de couverture des autorisations de programme sur les crédits de paiement qui soit de nature à rendre à la signature de l'Etat sa crédibilité.

Je vais vous donner quelques chiffres, puisque vous insistez, monsieur Le Déaut : en 1992 et 1993, années où vos amis étaient au pouvoir...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'était mieux !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... l'écart entre autorisations de programme et crédits de paiement était, sur l'ensemble du BCRD, de 3 milliards de francs.



**M. Claude Barate.** Quelle horreur !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Cet écart a été ramené, dans la loi de finances rectificative que nous avons fait voter en 1993, à 2,2 milliards, puis à 0,9 milliard en 1994.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Avec une baisse des crédits de 20 p. 100 !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Et en 1996 comme en 1995, les crédits de paiement sont supérieurs aux autorisations de programme de quelque 700 millions !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Avec 20 p. 100 de moins !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Le Déaut, vous c'est des chèques en bois que vous aviez signés !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Comment ! Et la continuité de l'Etat ?

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Vous avez fait de la fausse monnaie, de la cavalerie, vous avez trompé des entreprises qui faisaient confiance à la parole de l'Etat ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) C'est une indignité dont vous devriez au moins avoir honte ! Et votre silence serait la moindre des choses !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Moins 20 p. 100 !

**Mme le président.** Monsieur Le Déaut, vous n'avez pas la parole. Cessez d'agresser le Gouvernement !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** L'objectif est le même pour les organismes de recherche. Le projet de budget entend continuer l'effort de restauration de leurs finances.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** On verra ce soir, avec les amendements !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** S'y ajoute la gestion des conséquences budgétaires de la croissance rapide de la masse salariale au détriment des crédits d'investissement. Le projet de budget vise à restaurer la capacité de mobilisation des organismes et des laboratoires autour de projets de recherche.

La situation financière des organismes de recherche s'était en effet dégradée, en raison, d'une part, de l'insuffisance des crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme et, d'autre part, des créations et des transformations d'emplois insuffisamment financées.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Zéro, cette année !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Un premier effort a été accompli dans le cadre du collectif budgétaire de 1995. Il est poursuivi dans le projet de budget pour 1996, puisque ce dernier couvre complètement les dépenses des organismes.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Et l'effort est achevé par Jean-Pierre Thomas !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Cela explique la progression importante des crédits des établissements publics

à caractère scientifique et technologique : 4,9 p. 100 en dépenses ordinaires et crédits de paiement, notamment en matière de dépenses de personnel : plus 5,7 p. 100 en dépenses ordinaires.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Rien que des tours de passe-passe !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** L'effort en faveur des organismes de recherche concerne au premier chef le CNRS. Après les mesures de redressement prises dans le collectif de 1995, interviendront en 1996 une remise à niveau des dépenses de personnel et un rattrapage des crédits de paiement services votés de 227 millions de francs.

Les moyens des laboratoires de recherche sont consolidés, le rattrapage des crédits de paiement permettant de dégelier des autorisations de programme et de les rendre enfin utilisables. La restauration de la capacité de paiement redonne à l'organisme sa capacité d'engagement.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Et le rapport de l'inspection des finances ?

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Le rapport de l'inspection des finances, que nous avons demandé, n'est pas achevé. La première étape a été la proposition de l'inspection des finances ; la deuxième la réponse du CNRS ; la troisième n'est pas encore mûre.

Naturellement, lorsque ce rapport sera entre les mains du Gouvernement, il n'y aura aucun inconvénient à ce qu'il soit communiqué à la représentation nationale. Nous avons l'intention de jouer la transparence. C'est elle qui garantit le progrès dans la gestion publique.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** On verra !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Le Fonds de la recherche et de la technologie est le moyen privilégié de valoriser la recherche publique...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est justement ce que dit M. Thomas !

**Mme le président.** Monsieur Le Déaut, je vous en prie !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** ... au profit de la recherche dans les entreprises et de la mise au point de produits nouveaux. C'est une priorité du projet de loi de finances pour 1996. C'est pourquoi les autorisations de programme augmentent de 33 p. 100 pour atteindre 525 millions de francs. Et ce fonds se voit attribuer 800 millions de francs de crédits de paiement.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est un gag !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** L'Assemblée nationale aura noté l'effort constant que nous fournissons pour que les crédits de paiement rattrapent les retards (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) et pour que ce rééquilibrage rende enfin son efficacité à l'action publique en matière de recherche.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est surréaliste !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** La restauration de ces crédits incitatifs, nécessaire à la conduite d'une politique

de recherche, marque une nette amélioration des capacités d'intervention au titre du BCRD. Elle s'accompagne, comme l'ont noté les rapporteurs, que je remercie de leur travail, aussi bien M. Galley que M. Foucher, du maintien de 1996 à 1998 du dispositif du crédit d'impôt-recherche, qui favorise le développement de la recherche dans les entreprises.

Je souhaiterais conclure cette présentation en vous indiquant les deux chantiers qui m'apparaissent déterminants pour l'avenir. Il s'agit de la réflexion d'ensemble sur les différentes questions qui se posent au système universitaire et des rapports entre l'Université et la recherche.

Tout le monde le sait depuis de longues années, en France, toutes les réformes de l'Université quel que soit leur objet, sont régulièrement contestées, rejetées et finalement retirées. L'opinion publique en déduit que rien n'est possible dans ce domaine pourtant essentiel pour notre avenir. Cette impuissance collective nuit à l'image de notre enseignement supérieur et fait que les doigts des observateurs se pointent constamment sur ses faiblesses sans que jamais personne vienne souligner ses réussites, pourtant exceptionnelles.

Je veux relever à cette tribune que notre enseignement supérieur a réussi de manière exceptionnelle à relever, en peu d'années, le défi de l'augmentation considérable du nombre des étudiants et de la démocratisation. L'absence de commentaire sur ce point est profondément injuste. Il n'est pas vrai que l'Université soit cette usine à échecs qu'on dénonce régulièrement. Et c'est parce que nous avons l'intention de nous faire les avocats de l'Université que nous devons nous pénétrer de la nécessité de répondre aux problèmes qu'elle rencontre.

N'oublions pas que, par allergie à toute réforme, les étudiants et la communauté universitaire tout entière ont commencé à défiler contre des lois. Ensuite, contre des décrets, puis contre des circulaires, pour en arriver enfin, l'an dernier, à défiler contre un rapport. Je demande à la représentation nationale de mesurer quel degré de répulsion on atteint lorsqu'on exige le retrait d'un rapport ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Christian Bataille.** Vous, vous défiliez contre des ragots !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Quand on en arrive à ce point d'allergie, quand le caractère réactif d'une communauté fait que désormais plus rien ne semble proposable, alors il faut changer de méthode. Et changer de méthode, cela veut dire analyser précisément les problèmes rencontrés, apporter des réponses concrètes et rapides et mettre en valeur les réussites, qui ne manquent pas.

Voici les deux principes de la méthode que j'entends suivre.

Premièrement, je souhaite conduire le changement avec ceux qui sont les acteurs et les citoyens de l'Université : d'abord les étudiants, citoyens majeurs qui vivent le risque que fait courir à leur vie l'absence de transformation et de progrès des universités dans les domaines les plus sensibles ; ensuite la communauté universitaire tout entière, présidents d'université, personnels universitaires et non universitaires.

Deuxièmement, je suis décidé à renoncer à leur imposer des réformes préparées à leur insu, sur la base de prétendues expertises auxquelles ils n'auraient pas eu accès.

Je n'entends pas seulement procéder à une consultation, ce qui représente déjà un progrès, ou à une concertation, deuxième pas que j'approuve. Je souhaite dépasser

ce stade pour aller vers une participation – et aujourd'hui, vingt-cinq ans après la mort du général de Gaulle, ce mot prend tout son sens – une participation supposant que les acteurs eux-mêmes détiennent tous les éléments de la décision et soient associés jusqu'à son terme au processus même de la décision.

Par « acteurs », j'entends d'abord la représentation organisée – syndicats, associations, fédérations – des étudiants, des enseignants et des personnels non-enseignants. Mais je souhaite aller jusqu'aux acteurs individuels eux-mêmes et faire en sorte que chacun des 2,2 millions d'étudiants français puisse être destinataire de l'ensemble de cet effort de participation et se sentir lui-même partie prenante de la décision à prendre. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. Jean Glavany.** C'est le questionnaire Ballardur ! On a déjà donné !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Glavany, je sais bien qu'écouter n'est pas dans vos habitudes, à moins que ce ne soit comprendre. Je viens de vous indiquer qu'il ne s'agissait pas d'une consultation, mais d'une participation. Par conséquent, nous ne nous limiterons pas à la première étape, celle du questionnaire ; nous irons plus loin, beaucoup plus loin ensemble et, je l'espère, jusqu'à la décision.

**M. Guy Hermier.** Si cela donne le même résultat que la loi de programmation... Vous avez peut-être consulté pour le nouveau contrat pour l'école, mais vous ne respectez même pas vos engagements !

**Mme le Président.** Monsieur Hermier, seul le ministre a la parole.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je respecte intégralement mes engagements et je suis prêt à vous en apporter la preuve.

**M. Yves Verwaerde.** Ils sont d'une mauvaise foi, ces socialistes !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je réfute tout reproche d'attitude dilatoire. La méthode que je propose n'est pas conçue pour gagner du temps. La preuve en est que j'ai fixé deux échéances auxquelles les décisions devront être prises : fin du premier trimestre 1996 pour le statut de l'étudiant ; deuxième trimestre 1996 pour les questions beaucoup plus larges touchant à l'architecture de l'Université française.

Avec les acteurs eux-mêmes, nous allons réfléchir, recueillir les questions posées par chacun d'entre eux sans en éliminer aucune, car ce serait leur manquer de respect. Tous les sujets seront abordés : ceux qui touchent à la vie quotidienne des étudiants, à leur santé, à la protection et à la transparence de leurs aides, à la justice.

Je mettrai entre les mains des acteurs des documents indiscutables, car établis en commun, sur les comparaisons internationales. M. Hage a établi un parallèle entre la Grande-Bretagne et la France. Voici quelques chiffres pour éclairer cette comparaison. En Grande-Bretagne, on dénombre 13 p. 100 d'étudiants dans une classe d'âge contre 30 p. 100 en France deux fois et demie plus. En revanche, la Grande-Bretagne dépense deux fois et demie plus par étudiant. Pourquoi ? Parce que la sélection concentre les moyens sur les privilégiés qui ont la chance de pouvoir entrer à l'université.

Ce n'est pas le choix de la France. Mais cette demande de la nation de maintenir les portes de l'Université ouvertes aux jeunes qui le souhaitent, de leur laisser courir leur chance, a un corollaire, que les étudiants doivent connaître, car c'est cela mettre entre leurs mains les éléments du choix. Le corollaire est que les moyens disponibles étant répartis sur un plus grand nombre d'étudiants, ils sont moins importants par tête.

Je ne pense pas que M. Hage – qui souhaite m'interrompre, madame le président – puisse contester cette démonstration. Elle me paraît un de ces éléments de bonne foi que la communauté universitaire doit prendre en compte. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le président.** Acceptez-vous que M. Hage vous réponde, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Sa courtoisie m'y oblige.

**Mme le président.** Vous avez la parole, monsieur Hage.

**M. Georges Hage.** Monsieur le ministre, je ne conteste pas vos chiffres. Mais si l'investissement par étudiant est nettement inférieur en France à ce qu'il est en Grande-Bretagne, vous procédez, que vous le vouliez ou non, à une sélection différée. J'en ai donné la preuve dans mon intervention : combien de fils d'ouvrier en bac + 1, combien en bac + 6 ? La chute est considérable.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Ne nous racontons pas d'histoires, monsieur Hage. Cette sélection est bien plus largement culturelle que sociale. Vous avez parfaitement raison de noter que nombre d'enfants de milieux non habitués au monde universitaire et à ses pratiques y sont victimes d'une sélection sournoise et hypocrite. C'est bien pourquoi il est capital de procéder à deux changements au moins.

Premièrement, il faut enfin créer la transparence dans le système d'organisation des filières universitaires. Si je devais dresser devant la représentation nationale la liste des sigles censés désigner les formations supérieures en France, j'arriverais probablement à un total de plusieurs dizaines. Comment voulez-vous que cette forêt d'initiales soit décryptée par des jeunes auxquels ni leur famille ni leur formation antérieure, culturelle ou sociale, n'ont donné les moyens de s'y retrouver ? J'estime que c'est profondément injuste.

**M. Claude Barate.** C'est vrai !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Et comment voulez-vous, par ailleurs, que nous continuions à leur dire qu'ils doivent choisir une formation technique et professionnelle, alors qu'il n'y a pas, en France, de grande voie de formation technique et professionnelle leur donnant la garantie que, s'ils font ce choix de manière précoce, ils n'aliéneront pas leurs chances de faire carrière ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cela n'a pas été fait dans les années précédentes, mais je ne jette la pierre à personne, pas même à M. Glavany qui a pourtant été d'une totale inefficacité en la matière. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Serge Poignant.** Exact !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Il s'agit d'un vieil héritage culturel français contre lequel nous devons nous battre. Il faudra réussir cette grande inflexion, cette grande mutation, si nous voulons que notre langage en matière de filière de formation technique et professionnelle ne se borne pas à des vœux pieux énoncés à la tribune de l'Assemblée nationale.

**M. Jean Glavany.** Qu'avez-vous fait jusqu'ici ?

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Il est donc essentiel que nous rassemblions tous les acteurs de la filière afin de parvenir à la nécessaire simplification pour que tout le monde puisse s'y retrouver, les enfants de familles défavorisées comme ceux de milieux plus aisés.

Le deuxième enjeu, monsieur Hage, est la construction d'une grande politique d'orientation. Avez-vous mesuré, comme nous, qu'une grande partie des échecs dans le premier cycle résulte du fait que les étudiants manquent de bases pour choisir leur filière ?

**M. Serge Poignant.** Absolument !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** On a trop souvent laissé les jeunes être les victimes de modes qui, année après année, les jettent par dizaines de milliers vers telle ou telle formation. – STAPS, psycho, socio – avant de répartir l'année suivante dans une autre filière, histoire et géographie ou droit, par exemple. Ils n'ont pas vraiment eu les moyens pour décider eux-mêmes.

Pour autant, je ne veux pas chercher à les contraindre : l'orientation ou l'éducation au choix n'est pas une sélection imposée. Il faut cependant au moins leur donner – même seulement de manière statistique, donc un peu grossière – les moyens de savoir quelles sont les chances de réussite dans la voie qu'ils vont choisir. Je suis persuadé que cela changera considérablement les choses.

Dès cette année nous donnerons aux élèves de terminale un premier document qui leur permettra d'apprécier quelles sont leurs chances réelles, en fonction de l'orientation qu'ils envisagent pour leur inscription dans une filière universitaire ou post-baccalauréat.

**M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Il ne s'agit donc ni de vœux pieux, ni de pétitions de principe, mais de décisions que nous prendrons et que nous respecterons ensemble.

Tels sont, monsieur Hage, deux des grands enjeux dont la réussite devrait permettre de répondre aux défis que vous indiquiez.

Nous en sommes à la phase de rédaction des questions. Toutes les associations, tous les syndicats et les étudiants eux-mêmes seront associés à cette étape qui concerne leur avenir. Ensuite, nous entrerons dans la phase d'instruction puis ce sera la phase de décision dans laquelle la participation sera toujours de mise.

Voilà donc pour ce qui est de l'université et de sa réforme « introuvable ».

Quant aux liens entre l'université et la recherche, force est de constater une grande faiblesse nationale. Nous possédons un très grand appareil de recherche qui obtient des succès absolument remarquables et il est probable

qu'une dizaine des trente ou quarante plus grandes découvertes réalisées ces dernières années est d'origine française. Pour en attester, je me contente de citer la caractérisation du virus du sida. Néanmoins, notre recherche souffre de plusieurs maux dont le plus caractéristique est son isolement patent de l'université française.

Je sais bien que des craintes réciproques sont nourries ici et là. Toutefois il est anormal que les étudiants français soient privés de la communication avec de très grands savants – je le disais récemment à des prix Nobel – et que la plupart des chercheurs n'aient aucun contact avec les étudiants. Cela devrait navrer ceux qui sont intéressés au rayonnement de la recherche française dans la société française.

Je me range d'ailleurs au nombre de ceux qui refusent la « secondarisation » de l'enseignement supérieur.

**M. Claude Barate.** Très bien !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Cela correspond à une position que j'ai constamment affirmée au cours de ma vie militante. Après avoir été opposé à la « primarisation » de l'enseignement secondaire et à la « collégialisation » du lycée, je ne peux même pas imaginer que l'on pourrait « secondariser » l'enseignement supérieur. Je suis au contraire de ceux qui pensent que l'un des indices de la réussite et de la capacité de progrès de l'enseignement supérieur réside dans son intimité avec le monde de la recherche.

Pour autant nous ne nions pas que des impératifs d'enseignement subsistent dans l'enseignement supérieur. Il faudra même sans doute s'interroger sur la faiblesse du poids de l'enseignement dans la définition des carrières universitaires. Par exemple, l'exercice de responsabilité par un enseignant dans son université – vice-président ou président, fonctions qui prennent tant de temps – n'est pas pris en compte dans la définition des carrières. Voyez les progrès qu'il nous reste à accomplir !

Si nous voulons éviter la secondarisation de l'enseignement supérieur tout en tenant compte des nécessités d'encadrement et de transmission des connaissances, nous devons briser le mur de verre imperméable qui sépare la recherche française de l'université française. Certes une telle action va se heurter à des réticences, à des résistances, mais celles-ci relèvent davantage de la peur que de la réalité d'un risque. Je souhaite que, au fil du temps, grâce au travail que nous allons mener en commun, nous puissions vaincre ces réticences et ces résistances.

Je n'oublie pas qu'il existe un autre mur, peut-être moins imperméable, mais tout aussi dommageable, entre la recherche et l'entreprise.

**M. Claude Barate.** Bien entendu !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Les services de recherche de nombreuses entreprises se plaignent constamment de ce que la fertilisation croisée entre la recherche et l'entreprise soit si limitée en France. Cela tient moins aux obstacles administratifs, dont la plupart ont été levés, qu'aux mentalités et aux pratiques tant dans les entreprises que dans le monde de la recherche.

Nous avons donc beaucoup de travail à réaliser quant aux rapports entre le monde de l'université et la recherche. Je suis persuadé que la communauté universitaire et celle des chercheurs ont tout à gagner au développement de leurs relations.

Avant de répondre aux questions précises qui vont m'être posées, je veux conclure en soulignant combien les problèmes dont nous traitons dans ce débat sont profondément liés à ceux de la société française dans son ensemble. Les résistances que l'on rencontre lorsque l'on parle de progrès et de changement dans le monde de l'éducation, de l'université ou de la recherche, se retrouvent dans la société française. Les causes sont identiques. Par conséquent, en essayant de les traiter de manière efficace dans l'université, dans l'éducation ou dans la recherche, nous travaillons aussi pour la société française.

C'est une manière de rendre à l'éducation nationale et à la recherche nationale la place qui doit être la leur dans le dessein de la nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Yves Le Déaut.** J'ai été interpellé, madame le président ! Je souhaiterais répondre.

**Mme le président.** Nous en arrivons aux questions.

Avant de lever la séance, nous avons le temps d'entendre, les premières questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre durant une quinzaine de minutes.

#### Rappel au règlement

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je demande la parole pour un rappel au règlement !

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Madame le président, mon rappel au règlement est fondé sur l'article 58 du règlement de l'Assemblée.

M. le ministre a tenu certains propos dans lesquels j'ai été directement interpellé. Je souhaiterais donc pouvoir lui répondre en fin de séance.

**Mme le président.** Monsieur Le Déaut, votre intervention ne constitue pas un rappel au règlement. Vous voulez ouvrir un débat, mais ce n'est pas possible à ce stade de la discussion. Vous ne pourrez poser de question complémentaire que si vous êtes inscrit à cet effet.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Dans ces conditions je vais demander une suspension de séance !

#### Reprise de la discussion

**Mme le président.** Nous en venons aux questions du groupe de l'UDF.

La parole est à M. Jean-Yves Haby.

**M. Jean-Yves Haby.** Monsieur le ministre, en ces temps de difficultés financières que connaît le pays, l'accent est mis sur la nécessité de rechercher des économies partout où c'est possible, sans créer de traumatismes sociaux ou de baisse d'efficacité des systèmes en place.

Mon propos concernera, sous cet angle, notre enseignement supérieur technologique, caractérisé aujourd'hui par la complexité de son schéma général, par ses redondances coûteuses, et par les disparités qui en résultent en matière de dépenses par étudiant.

Pendant longtemps, ces formations ont échappé à l'université en raison de l'existence des classes supérieures des lycées techniques, des classes préparatoires et des grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce. Ces filières prennent actuellement en charge 400 000 jeunes.

Depuis trente ans, les besoins croissants du pays en techniciens supérieurs, en cadres technico-commerciaux et en ingénieurs dits « de production » ont imposé des formules nouvelles, lesquelles ont été confiées essentiellement à l'université, mais en se déposant les unes sur les autres comme des strates géologiques, sans véritable unité.

Monsieur le ministre, vous avez parlé d'une forêt d'initiales. On peut effectivement y faire une véritable balade.

Ainsi sont nés en 1966 les instituts universitaires de technologie – IUT –, qui accueillent actuellement 100 000 étudiants. Le parallélisme avec les sections de techniciens supérieurs – STS – des lycées techniques ne peut être nié, puisque l'objectif principal des deux formations est la préparation, à bac + 2, d'un diplôme permettant une insertion directe dans la vie professionnelle au niveau III de la nomenclature des métiers. A ce même niveau, le dispositif s'est compliqué en 1984 par la création du diplôme d'études universitaires de sciences et techniques – DEUST – puis, en 1992, du diplôme d'études universitaires générales spécialisé en technologie industrielle – DEUGSTI – et du diplôme d'études universitaires professionnalisées – DEUP. Quelques milliers d'étudiants empruntent ces trois filières particulières.

Cette relative dispersion ne favorise pas les économies budgétaires. Le coût annuel de formation d'un étudiant d'IUT s'établissait, l'an dernier, à 53 000 francs, soit 10 à 15 p. 100 de plus que celui d'un étudiant en STS. Il arrive en effet que les équipements technologiques en université soient sous-employés, en nombre d'utilisateurs et en temps annuel d'activité, alors que la STS d'un lycée technique bénéficie déjà de l'équipement général de l'établissement et du partage des frais fixes avec les autres classes.

Si l'on considère que la demande d'entrée en IUT paraît connaître une décroissance – 17 p. 100 dans plusieurs secteurs d'Ile-de-France, par exemple –, on comprend que certains responsables financiers hésitent à envisager des programmes supplémentaires de construction et d'équipement.

Ces considérations sont encore plus pertinentes si l'on examine la situation des petites unités universitaires préparant un DEUST ou un DEUG technologique.

Des regroupements de ces formations seraient certainement source d'économies pour le pays, d'amélioration de la qualité des équipements.

**Mme le président.** Voulez-vous poser votre question...

**M. Jean-Yves Haby.** J'ai terminé, madame le président.

Monsieur le ministre, nous attendons une harmonisation et un regroupement en structures spécifiques de toutes ces formations technologiques, y compris pour le deuxième cycle. Qu'en sera-t-il réellement ?

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Ainsi que M. Haby a pu s'en rendre compte en écoutant mon intervention, je partage ses préoccupations en la matière. Je considère en effet que l'extrême complexité du dispositif de formation – filières courtes, STS, DUT, IUT – est absolument illisible pour l'étudiant surtout quand –, encore lycéen, il doit choisir son orientation universitaire.

Toutes les tentatives de réorganisation se sont heurtées à une réticence générale du monde étudiant et du monde universitaire. C'est la raison pour laquelle on ne peut conduire des changements en ce domaine qu'avec eux.

J'ai signalé que la construction d'une grande voie technique et professionnelle était l'une des ambitions à donner au monde universitaire d'ici au printemps de 1996. Nous allons expliquer à tous les acteurs du système – enseignants, non-enseignants et étudiants – que leur intérêt est d'avoir une filière lisible par tous et garantissant qu'elle est une voie de réussite pour les jeunes.

Tout en connaissant, comme Mme le président, les résistances auxquelles cet effort se heurtera, nous allons l'engager, car il s'agit d'un problème d'intérêt national.

**M. Christian Bataille.** C'est harassant le conservatisme !

#### Demande de suspension de séance

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** M. le ministre a ouvert un débat sur les crédits de paiement.

**Mme le président.** Monsieur Le Déaut, vous n'avez pas demandé la parole pour engager un débat avec M. le ministre !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Sinon je vais devoir demander une suspension de séance, madame le président !

**Mme le président.** Vous le pouvez, si vous avez une délégation pour le faire au nom de votre groupe.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** J'ai été interpellé par M. le ministre, je veux répondre !

**Mme le président.** Vous n'avez pas le droit d'intervenir maintenant pour cela.

En revanche, si vous demandiez une suspension de séance, je vous l'accorderais !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Et l'Assemblée perdrait un quart d'heure, alors que j'en ai pour une minute ?

**Mme le président.** Vous n'avez pas à répondre maintenant, monsieur Le Déaut !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** A vous de choisir !

**Mme le président.** J'ai la charge de faire appliquer le règlement.

Comme vous ne pouvez répondre maintenant au ministre de l'éducation nationale, si vous demandez une suspension de séance, je vous l'accorde, sinon, je vous retire la parole !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je demande donc une suspension de séance d'un quart d'heure !

**Mme le président.** Si vous avez délégation de votre groupe, elle est de droit.

Il ne serait pas utile de reprendre des questions après la suspension de séance, puisque je devrais y lever à dix-huit heures trente.

La suite de la discussion est donc renvoyée à la prochaine séance.

#### DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**Mme le président.** J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel, saisi de la résolution adoptée le 10 octobre 1995 modifiant le règlement de l'Assemblée

nationale, m'a fait parvenir le texte de sa décision rendue dans sa séance du 8 novembre 1995, en application de l'article 61, alinéa premier, de la Constitution.

La décision du Conseil constitutionnel sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

3

### ORDRE DU JOUR

**Mme le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222.

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

Education nationale, enseignement supérieur et recherche et articles 67 et 68 (*suite*).

Education nationale et insertion professionnelle :

M. Gilles Carrez, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 15).

Enseignement scolaire :

Mme Simone Rignault, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome V).

Enseignement supérieur :

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 16) ;

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome VI).

Recherche :

M. Alain Rodet, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 17) ;

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome VII) ;

M. Robert Galley, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 2275, tome VI).

La séance est levée.

*La séance est levée à dix-huit heures vingt.*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*